



Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions révisées concernant les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 27 (Aide humanitaire), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 34 (Sûreté et sécurité) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 27 (Aide humanitaire), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 34 (Sûreté et sécurité) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, relatives au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) ([A/69/842](#)).

2. À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, dont l'Envoyé spécial pour l'Ebola, qui lui ont fourni des éclaircissements et des



renseignements complémentaires et, pour finir, des réponses écrites, reçues le 14 mai 2015.

II. Mandat et résultats attendus

3. Des renseignements sur l'historique, le mandat et l'objectif de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola sont présentés aux paragraphes 1 à 10 du rapport du Secrétaire général (voir aussi [A/69/660](#), par. 4 à 16). Ce rapport indique que pour que l'épidémie d'Ebola puisse être jugulée, il faut que les collectivités concernées, les gouvernements des pays les plus touchés et les acteurs régionaux et internationaux mènent une action collective. Il indique aussi que les travaux de l'Envoyé spécial et de la MINUAUCE visent notamment à appuyer l'exécution des plans d'intervention des pays touchés, à promouvoir une coordination et une collaboration étroites avec les intervenants extérieurs au système des Nations Unies, et à permettre l'acheminement rapide d'une aide adaptée aux besoins particuliers de chaque pays. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) reste le chef de file pour toutes les questions relatives à la santé et pour la définition des critères relatifs à la transition.

4. De plus amples informations sur les rôles et les attributions de l'Envoyé spécial et du Représentant spécial du Secrétaire général et sur la structure de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentées aux paragraphes 37 à 41 du rapport du Secrétaire général ([A/69/842](#)). Le rapport indique que l'Envoyé spécial du Secrétaire général appuie la mise en œuvre de la stratégie STEPP¹, dans le respect des orientations stratégiques arrêtées par les autorités nationales, surveille l'utilisation des ressources dégagées pour la lutte contre l'Ebola, détermine à quels besoins il faudra répondre en 2015 et mobilise les ressources nécessaires, et analyse les résultats, recense les enseignements tirés de l'expérience et évalue les résultats des investissements (ibid., par. 37). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUAUCE veille à ce que les gouvernements et les populations des pays concernés reçoivent, sur le terrain, l'appui dont ils ont besoin pour faire face à la crise. Le Représentant spécial du Secrétaire général dirige l'action que mène la MINUAUCE pour aider les pays les plus touchés et les partenaires d'exécution, dont les organisations non gouvernementales et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à fournir l'assistance nécessaire de façon coordonnée et cohérente. Au niveau des pays, le Représentant spécial est secondé par les responsables de la gestion de la crise, qui veillent à ce que tous les partenaires se coordonnent et dirigent les activités de lutte contre l'Ebola des organismes des Nations Unies et des équipes de pays (ibid., par. 38).

5. Aux paragraphes 11 à 18 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur les activités de la MINUAUCE, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des gouvernements et des autres partenaires d'exécution. Il dit que la MINUAUCE a joué un rôle primordial en comblant certaines lacunes et réagissant sagement face à l'évolution de l'épidémie, et cite notamment les suivantes : organisation, avec l'aide du groupe de la logistique, de la livraison par voie aérienne de matériel de protection et de sacs mortuaires au Mali

¹ La stratégie STEPP comprend les volets suivants : stopper l'épidémie, traiter les malades, assurer les services essentiels, préserver la stabilité et prévenir de nouvelles flambées épidémiques.

dès que le premier cas a été signalé dans le pays; appui à l'opération Western Area Surge, menée par le Gouvernement sierra-léonais afin que des lits, des ambulances et des installations de laboratoires supplémentaires puissent être rapidement livrés dans le pays; apport des moyens logistiques supplémentaires nécessaires pour que les équipes d'isolement et de traitement rapides puissent se rendre sans tarder dans les zones reculées; transport d'échantillons de sang devant être testés; et transport par voie aérienne de fournitures du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) nécessaires à la réouverture des écoles au Libéria. Il ajoute que la Mission a veillé à ce que toutes ces interventions soient cohérentes et efficaces et s'inscrivent dans le cadre opérationnel défini par le Gouvernement et que, son mandat de coordination de la lutte contre l'Ebola s'inscrivant dans une perspective régionale, elle a utilement contribué au renforcement de la coopération transfrontière.

6. Le Secrétaire général dit aussi que vu les projections faites en septembre 2014, qui laissaient craindre une croissance exponentielle du nombre de cas, les activités relatives à la prise en charge des malades ont été multipliées dans les pays touchés. Le tableau 1 du rapport indique le nombre de centres de traitement, de laboratoires et de centres de soins de proximité qui ont été mis en place. Le rapport donne également des informations sur la coopération qui s'est instaurée entre la MINUAUCE et d'autres partenaires au niveau des pays, en particulier sur le rôle et les attributions des responsables de la gestion de la crise (A/69/842, par. 42), ainsi que sur la coopération avec les missions de la région (ibid., par. 43 et 44) et d'autres entités (ibid., par. 45 et 46).

7. Le Secrétaire général indique que des progrès considérables ont été faits dans les quatre grands domaines d'action: dépistage et recherche des personnes ayant été en contact avec des malades; prise en charge des malades; inhumations sûres et dignes; action communautaire et mobilisation sociale. Grâce aux efforts collectifs et concertés de tous les partenaires d'exécution, le taux de transmission du virus a fortement diminué dans les trois pays les plus touchés.

8. Le Secrétaire général indique en outre qu'en février 2015, se fondant sur les données les plus récentes et les projections disponibles concernant les différents pays, l'équipe dirigeante de la MINUAUCE a décidé de redoubler d'efforts dans les mois qui ont précédé la saison des pluies, qui commence en avril, et d'aider à renforcer les capacités des partenaires d'exécution en prévision du transfert des fonctions de la Mission à ces partenaires. Il ajoute que le calendrier de la transition dépendra de l'évolution de l'épidémie et de la mesure dans laquelle les gouvernements des pays touchés, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organes de coordination seront capables de jouer leur rôle et propose que, dans le cadre de la transition, la structure des effectifs de la MINUAUCE soit réaménagée et le personnel du quartier général de la Mission, situé à Accra, transféré aux bureaux de pays de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. Les observations du Comité consultatif sur ces propositions figurent ci-dessous aux paragraphes 33 à 37.

9. Les hypothèses budgétaires révisées relatives à la MINUAUCE et au Bureau de l'Envoyé spécial sont énoncées aux paragraphes 19 à 36 du rapport. Le Secrétaire général indique que si le nombre de cas continue de diminuer dans l'ensemble, selon les projections établies en mars 2015 par les responsables de la gestion de la crise de l'Ebola, la liquidation de la MINUAUCE devrait pouvoir être achevée à la fin

septembre 2015, les dates retenues aux fins de la planification étant le 31 mars pour le Mali, le 31 mai pour le Libéria et le 31 juillet pour la Guinée et la Sierra Leone. Le rapport présente quelques-unes des activités prévues pour les périodes de transition et de retrait dans chacun des pays touchés :

a) Pour le bureau du Libéria, le Secrétaire général indique que le transfert des composantes technique et logistique au Programme alimentaire mondial (PAM) et à l'OMS devrait être achevé le 30 avril 2015 au plus tard, et que les effectifs du bureau seront réduits d'environ 50 % en avril, le reste du personnel devant être maintenu en place pendant la période de liquidation, jusqu'à la fin du mois de mai 2015 (voir [A/69/842](#), par. 32);

b) En Sierra Leone, où les activités devraient prendre fin le 31 juillet 2015, la MINUAUCE s'emploie à créer des équipes intégrées d'intervention rapide au niveau des districts et compte commencer à transférer les fonctions de coordination et de planification du relèvement rapide au Bureau du Coordonnateur résident (*ibid.*, par. 33 et 34);

c) En Guinée, la Mission s'efforce d'organiser un afflux rapide de personnel, en particulier au niveau des districts, en vue de renforcer les capacités de surveillance et d'intervention (*ibid.*, par. 35 et 36).

En outre, le PAM prévoit d'assurer les opérations aériennes en Sierra Leone et en Guinée à partir d'avril 2015, ce qui permettra le retrait des moyens aériens de la MINUAUCE.

10. En ce qui concerne le bureau de la MINUAUCE au Mali, ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce bureau avait fermé le 31 mars 2015 et que le bureau du Responsable de la gestion de la crise au Mali comptait jusque-là un responsable de la gestion de la crise (D-2), deux fonctionnaires d'administration (P-3) et deux vacataires employés comme chauffeurs.

11. En ce qui concerne le Bureau de l'Envoyé spécial, le Secrétaire général dit dans son rapport que l'Envoyé spécial facilite le transfert des responsabilités de la MINUAUCE aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et à d'autres partenaires d'exécution, et que les activités du Bureau devraient être complètement achevées à la fin décembre 2015.

12. Les paragraphes 47 à 52 du rapport donnent des renseignements sur les activités opérationnelles de la MINUAUCE, en particulier sur la fourniture de moyens aériens, de moyens télématiques et informatiques, de services médicaux et de véhicules. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats définit les réalisations escomptées du Secrétariat, les produits du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la MINUAUCE étant présentés séparément. **Le Comité consultatif note que le cadre de budgétisation axée sur les résultats et la liste des produits ne contiennent pas de données quantitatives sur les objectifs de résultats et les produits à exécuter. Il compte que ces données figureront dans le rapport sur l'exécution du budget.** Ayant demandé des précisions, il a obtenu des informations complémentaires sur le calendrier correspondant aux indicateurs de succès énoncés dans le cadre logique, lesquelles sont reproduites dans l'annexe I du présent rapport.

13. Pour ce qui est des liens entre les activités et le plan-programme biennal et le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015, il est indiqué au paragraphe 57 du rapport du Secrétaire général que les activités du Bureau de

l'Envoyé spécial et de la MINUAUCE relèvent du programme 23 (Aide humanitaire) et les activités d'appui des programmes 4 (Opérations de maintien de la paix), 6 (Affaires juridiques) et 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour 2014-2015, ainsi que du chapitre 27 (Aide humanitaire) et des chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations complémentaires sur la participation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires aux activités de la MINUAUCE, lesquelles sont reproduites dans l'annexe II du présent rapport (voir aussi par. 16 ci-dessous).

14. Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis dans les quatre grands domaines d'action, ainsi que de la baisse du taux de transmission du virus. Il remercie le Secrétaire général et tous les autres intervenants de l'action qu'ils ont menée pour gérer la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola, et saisit cette occasion pour saluer une nouvelle fois le zèle et la détermination du personnel des organismes des Nations Unies et de tous ceux qui ont aidé à endiguer l'épidémie et prêté assistance aux populations des pays touchés.

Enseignements tirés de l'expérience

15. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait constitué un groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires, chargé de faire des recommandations concernant le renforcement des systèmes nationaux et internationaux de prévention et de gestion des crises sanitaires, compte tenu des enseignements tirés de l'action menée pour juguler l'épidémie d'Ebola. Le groupe s'intéressera plus particulièrement aux questions clefs que sont la prévention, la préparation et la détection, et les interventions aux niveaux national, sous-national et international. Ses travaux porteront sur des questions allant de la capacité des systèmes nationaux de santé aux stratégies fondées sur les structures locales, en passant par les mécanismes mondiaux de gestion des crises sanitaires, la volonté politique et la mobilisation des ressources. Il devrait présenter son rapport à la fin décembre 2015. En outre, à la demande de son Conseil d'administration, l'OMS a fait faire par un groupe d'experts indépendants une évaluation intermédiaire de tous les aspects de l'action qu'elle mène depuis que l'épidémie d'Ebola s'est déclenchée.

16. Le Comité consultatif a également été informé que le Secrétaire général entendait faire une étude portant expressément sur les enseignements tirés de l'expérience de la MINUAUCE, notamment sur les résultats obtenus et la valeur ajoutée de la Mission. **Il se félicite de cette initiative. La MINUAUCE étant unique en son genre, il juge important qu'une étude approfondie de son organisation, de ses aspects opérationnels et administratifs et de sa planification soit réalisée et que les enseignements qui peuvent en être tirés soient recensés pour l'avenir.** Dans les paragraphes qui suivent, il appelle l'attention sur plusieurs questions qui lui semblent devoir être couvertes dans l'étude, notamment la structure organisationnelle, la planification, la dotation en effectifs, la gestion des avoirs et le recouvrement des coûts afférents aux biens et services fournis par des missions de maintien de la paix. Dans ses précédents rapports sur la MINUAUCE, le Comité consultatif a déjà soulevé des questions sur le budget et l'organisation de la Mission, en particulier le rôle du Bureau de la

coordination des affaires humanitaires (voir [A/69/660](#), par. 59 à 64), dont il estime qu'elles devraient aussi être examinées dans le cadre de l'étude du Secrétaire général sur les enseignements tirés de l'expérience.

III. Ressources nécessaires

A. Observations et recommandations générales

17. Le Comité consultatif rappelle qu'en septembre 2014, après la création de la MINUAUCE, et en attendant la soumission d'un budget détaillé, le Secrétaire général avait présenté une demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 49,9 millions de dollars afin d'assurer le financement du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission pour la période du 19 septembre au 31 décembre 2014 ([A/69/404](#), par. 23), avec une dotation en effectifs de 283 emplois de temporaire². Il avait recommandé à l'Assemblée générale d'approuver la demande du Secrétaire général, sans préjudice des recommandations qu'il pourrait faire ultérieurement au sujet des effectifs et des dépenses opérationnelles ([A/69/408](#), par. 24). Le rapport du Comité a été approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 69/3.

18. En novembre 2014, le Secrétaire général a présenté un rapport sur des prévisions révisées pour l'exercice 2014-2015 contenant des demandes de ressources additionnelles d'un montant de 189,6 millions de dollars³ pour le financement de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pendant la période du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015 ([A/69/590](#) et Corr.1), y compris des demandes de crédits pour 376 emplois de temporaire⁴ et les dépenses opérationnelles⁵. Dans son rapport correspondant ([A/69/660](#)), le Comité consultatif a fait observer que les indications données dans le rapport du Secrétaire

² Dont deux emplois de secrétaire général adjoint pour un envoyé spécial et un représentant spécial du Secrétaire général, trois emplois de sous-secrétaire général pour des responsables de la gestion de la crise Ebola qui devaient diriger les trois bureaux de pays, 93 emplois au siège de la Mission à Accra, 52 emplois dans chacun des bureaux de pays, 7 emplois au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), 6 emplois au Siège pour assurer la liaison avec les États Membres et 20 emplois au Siège pour les services d'appui.

³ Y compris le montant de 49 943 600 dollars pour lequel l'Assemblée générale a accordé au Secrétaire général une autorisation d'engagement de dépenses, dans sa résolution 69/3, aux fins du financement de la Mission pendant la période du 19 septembre au 31 décembre 2014.

⁴ Dont 8 emplois pour le Bureau de l'Envoyé spécial dirigé par l'Envoyé spécial ayant rang de secrétaire général adjoint; 137 emplois pour le quartier général de la mission à Accra, dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint; 72 emplois pour chaque bureau de pays dirigé par un responsable de la gestion de la crise de l'Ebola ayant rang de sous-secrétaire général; 6 emplois pour le Bureau de liaison à New York; 7 emplois pour le Centre de services régional d'Entebbe; 2 emplois pour un appui à l'ONUCI; 20 emplois en 2014 et 9 en 2015 pour les services d'appui au Siège.

⁵ Les dépenses opérationnelles couvraient : 8 aéronefs pour le soutien des interventions contre l'Ebola, dont 1 au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et 1 à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (28 millions de dollars); le transport aérien de moyens et de fournitures indispensables pour les interventions (16 millions de dollars); un dispositif d'évacuation sanitaire pour le personnel des Nations Unies (9 millions de dollars); des achats de matériel informatique et de communications (41 millions de dollars); l'achat de huit véhicules blindés à quatre roues motrices (3 millions de dollars); les frais de voyage de 120 fonctionnaires affectés temporairement à la Mission.

général n'étaient pas suffisamment détaillées pour étayer une prise de décisions éclairées et qu'elles n'étaient pas très claires sur plusieurs points, en particulier : les fonctions et les tâches assignées à la Mission par rapport à d'autres partenaires qui participent à la lutte contre l'Ebola; la justification des effectifs importants et du grand nombre d'emplois de haut niveau prévus; la nécessité d'une présence concentrée principalement au siège de la Mission à Accra, plutôt que dans les pays touchés par l'épidémie (voir par. 32, 36 et 37). Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale : a) d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 104 582 400 dollars en vue de financer les dépenses de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour la période allant du 19 septembre 2014 au 30 juin 2015; b) de mettre en recouvrement ce montant total; c) de prier le Secrétaire général de soumettre un projet de budget détaillé pour examen à la reprise de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée a fait siennes les recommandations du Comité dans sa résolution 69/262. Ce dernier a été informé que le montant total de 104 582 400 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres.

19. Dans le projet de budget actualisé, le Secrétaire général propose d'ouvrir des crédits d'un montant brut de 90 950 800 dollars (montant net : 88 094 000 dollars) aux fins du financement des dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial et de la MINUAUCE pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015. Cela représente une réduction de 102 671 700 dollars en chiffres bruts, ou de 53 %, par rapport aux prévisions révisées figurant dans la proposition initiale du Secrétaire général (A/69/590 et Corr.1). Le nouveau montant proposé est également inférieur (de 13 631 600 dollars) au montant des dépenses que le Secrétaire général était autorisé à engager en vertu de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.

20. Des précisions ont été fournies au Comité consultatif, sur sa demande, sous la forme d'un tableau comparatif qui indique les prévisions de dépenses révisées de la MINUAUCE pour l'exercice 2014-2015 ventilées par objet de dépense dans le projet de budget initial (A/69/590 et Corr.1) et dans le budget actualisé (A/69/842) et qui figure à l'annexe III du présent rapport. À cet égard, le Comité a été informé que la réduction des montants inclus dans le projet de budget actualisé s'expliquait par les profondes modifications apportées aux hypothèses budgétaires pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et du fait que la MINUAUCE cesserait ses activités et que les bureaux de pays seraient fermés plus tôt que prévu (voir par. 9 ci-dessus).

21. Ayant demandé quel usage on envisageait pour les fonds excédentaires mis en recouvrement aux fins du financement de la MINUAUCE (dont le montant est estimé à 13,6 millions de dollars par rapport au montant actuellement proposé par le Secrétaire général), le Comité consultatif a été informé que, dès que l'Assemblée générale aurait approuvé l'ouverture d'un crédit sur la base de la proposition actuelle, le Secrétariat prendrait les mesures ci-après : a) le montant des dépenses que le Secrétaire général était autorisé à engager serait ajusté à la baisse de manière à ce qu'il corresponde au montant du crédit ouvert; b) les allocations de crédits approuvés pour les différents chapitres du budget seraient également ajustées à la baisse en proportion. En outre, un ajustement (crédit) d'un montant égal à la différence entre le montant des dépenses dont l'engagement est autorisé et celui des crédits définitifs approuvés serait appliqué à la quote-part des États Membres en décembre 2015 à l'occasion de la présentation de la résolution générale sur le financement du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. À cet

égard, le Comité fait observer que, comme toutes les contributions statutaires en espèces acquittées au titre du budget ordinaire sont regroupées pour être utilisées dans le cadre du programme de travail financé au moyen de ce budget, et compte tenu des éléments d'information qui figurent plus haut, il ne serait pas possible de prélever les sommes excédentaires versées à ce titre pour les restituer aux États Membres tant que la résolution générale sur le financement sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 n'aura pas été adoptée.

22. Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, il a fait remarquer que la structure des effectifs de la Mission semblait être inspirée par un modèle qui conviendrait pour une opération sur le terrain typique déployée dans une perspective à long terme (A/69/660, par. 37) plutôt que pour une mission telle que la MINUAUCE qui a : a) un objectif stratégique et un but très précis, à savoir mettre fin à l'épidémie d'Ebola en coopérant avec d'autres (après quoi elle sera dissoute); b) des objectifs opérationnels à court terme, définis sur des périodes de 30, 60 et 90 jours. **Le Comité constate que les prévisions de dépenses initiales de la Mission se sont révélées irréalistes. Il reconnaît que cela tient peut-être en partie au fait qu'il était intrinsèquement difficile d'établir des prévisions pour les dépenses de la Mission en raison de son caractère singulier et de la rapidité avec laquelle elle a été déployée.** Pourtant, vu l'expérience et les compétences considérables que l'Organisation a acquises sur plusieurs décennies dans le domaine de la planification du déploiement des missions, le Comité se serait attendu à ce que l'on soit mieux apte à évaluer les conditions opérationnelles particulières de la Mission et à établir des prévisions adaptées à ses besoins.

23. **Le Comité consultatif relève que le montant mis en recouvrement auprès des États Membres pour les contributions dues au titre du budget ordinaire de l'exercice 2014-2015 est supérieur de plus de 13,6 millions de dollars à celui des prévisions révisées que le Secrétaire général propose actuellement pour la MINUAUCE. Il fait également observer que si l'Assemblée générale avait approuvé des crédits d'un montant égal à celui que le Secrétaire général avait initialement proposé au titre des prévisions révisées relatives à la Mission (A/69/590 et Corr.1), cela aurait entraîné la mise en recouvrement d'un montant excessif (plus de 100 millions de dollars en trop) pour les contributions des États Membres au titre du budget ordinaire. Vu ce qui précède, le Comité compte que le Secrétaire général procèdera à un examen du processus de planification de la MINUAUCE dans le cadre de l'analyse des enseignements susmentionnée (voir par. 16 ci-dessus).**

B. Dépenses afférentes à la période actuelle

24. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un état des dépenses effectives engagées pour le financement de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial, par chapitre du budget, au 31 mars 2015, en vertu de l'autorisation d'engagement accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262, qui figure dans l'annexe IV au présent rapport (voir également l'annexe III). D'après les informations présentées, à cette date, un montant de 63 321 100 dollars avait été dépensé, depuis le 19 septembre 2014, sur un total de 104 582 400 dollars autorisé; le montant estimatif des dépenses engagées pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015 s'établissait à 24 603 400 dollars et le montant total des dépenses engagées pour la période du 19 septembre 2014 au 30 septembre 2015

était estimé à 87 924 500 dollars, soit 84,1 % de l'enveloppe des ressources mises à disposition en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses.

C. Montant estimatif des ressources additionnelles nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015

25. Le montant des ressources additionnelles nécessaires pour financer les dépenses afférentes à l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 88 094 000 dollars (hors contributions du personnel). Ces ressources sont ventilées comme suit : 881 600 dollars au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix); 100 200 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques); 84 554 200 dollars au chapitre 27 (Aide humanitaire); 150 200 dollars au chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité); 888 900 dollars au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines); 1 252 700 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui); 266 200 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité); 2 856 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel). Le montant de 84 554 200 dollars qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 27 (Aide humanitaire), permettrait de financer des dépenses d'un montant de 2 687 900 dollars au titre du Bureau de l'Envoyé spécial et des dépenses d'un montant de 81 866 300 dollars au titre de la Mission. Les tableaux 2 et 3 du rapport du Secrétaire général donnent la ventilation des ressources additionnelles nécessaires par chapitre du budget-programme et par objet de dépense, respectivement. On trouvera à l'annexe V du présent rapport une récapitulation des ressources additionnelles demandées au titre du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission par chapitre du budget et par objet de dépense pour la période du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015. **Sauf indication contraire dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les ressources en personnel et autres ressources demandées pour la Mission et le Bureau de l'Envoyé spécial au titre de l'exercice 2014-2015.**

26. **Compte tenu du montant des dépenses engagées au 31 mars 2015 par rapport au montant révisé des crédits ouverts (voir tableau 1 ci-après), le Comité consultatif estime qu'il est possible d'absorber le surcroît de dépenses avec les moyens disponibles pour certains chapitres du budget. En conséquence, il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de financer les dépenses additionnelles prévues au titre des services d'appui au Siège pour l'exercice biennal 2014-2015 à partir des crédits déjà ouverts aux chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et 34 (Sûreté et sécurité).**

Tableau 1
MINUAUCE : montant des dépenses engagées au 31 mars 2015 par rapport
au montant révisé des crédits ouverts

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Dépenses effectives au 31 mars 2015</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Ressources additionnelles demandées pour 2014-2015</i>
27. Aide humanitaire	35 238 200	22 792 700	64,7 84 554 200 ^a	
5. Opérations de maintien de la paix	112 956 200	64 715 100	57,3 881 600	
8. Affaires juridiques	47 986 900	29 061 800	60,6 100 200	
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	37 029 300	22 428 800	60,6 150 200	
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	76 584 200	47 577 200	62,1 888 900	
29D. Bureau des services centraux d'appui	193 042 800	127 093 000	65,8 1 252 700	
34. Sûreté et sécurité	243 751 200	147 185 800	60,4 266 200	

^a Dont 81 866 300 dollars pour la MINUAUCE et 2 687 900 dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola.

Effectifs proposés

27. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 61 du rapport du Secrétaire général, les ressources demandées permettraient de financer : a) l'expansion échelonnée du siège de la MINUAUCE et de ses bureaux de pays et la réduction progressive de leurs effectifs, en fonction de la situation dans les pays touchés, b) 11 emplois au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola, à Genève et à New York, c) 5 emplois au Centre de services régional d'Entebbe; et d) 14 emplois de temporaire, pendant des périodes de durée variable, pour les services d'appui fournis au Siège. Le Secrétaire général ajoute que les effectifs de la Mission ont été complétés par 125 fonctionnaires des Nations Unies déployés temporairement en 2014 et en 2015 au siège de la Mission, à Accra, et dans ses bureaux de pays situés en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone pour des durées variables, soit 63 fonctionnaires du Secrétariat, 54 fonctionnaires d'organismes des Nations Unies détachés contre remboursement et 8 fonctionnaires d'organismes des Nations Unies détachés à titre gracieux. Il précise par ailleurs que les taux de vacance de postes suivants ont été utilisés pour établir les prévisions de dépenses de la Mission : 4 % à Accra, 7 % en Guinée, 4 % au Libéria et 11 % en Sierra Leone, pour les emplois pourvus sur le plan international; 2 % et 3 % dans tous les lieux d'affectation pour les emplois d'administrateur ou d'agent recruté sur le plan national et les emplois d'agent local, respectivement; 8 % à Accra et en Guinée, 4 % au Libéria et 5 % en Sierra Leone pour les postes de Volontaire des Nations Unies.

28. Il est dit également dans le rapport que le tableau d'effectifs de la Mission est actuellement réaménagé et que le personnel doit être transféré ou redéployé du siège à Accra aux bureaux de pays du Libéria, de la Guinée et de la Sierra Leone dans l'objectif de lutter contre l'épidémie d'Ebola à l'échelon des districts. Les tableaux 1 à 8 de l'annexe I au rapport du Secrétaire général récapitulent les effectifs de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial, mois par mois, pour leurs durée

d'existence respectives, en indiquant le nombre et la répartition des emplois pour le siège de la Mission à Accra et ses bureaux du Libéria, de la Guinée et de la Sierra Leone, ainsi que pour la présence établie au Mali.

29. Les données présentées dans ces tableaux font apparaître : a) une augmentation du nombre total des emplois proposés pour la Mission (non compris les 11 destinés au Bureau de l'Envoyé spécial) qui est passé de 273 (chiffre effectif) fin février à 310 en mars, puis une diminution, le nombre d'emplois étant ramené à 301 en avril, à 251 en mai, à 163 en juin, à 141 en juillet et à 45 en août; b) une diminution pour le siège de la Mission à Accra, le nombre d'emplois passant de 72 à 20 entre fin avril et fin mai; c) une diminution pour le bureau de pays du Libéria, le nombre d'emplois chutant de 52 à 29 entre avril et mai et à 1 en juin; d) une augmentation suivie d'une diminution pour le bureau de pays de Sierra Leone, le nombre d'emplois passant de 65 fin février à 107 en mai, puis tombant à 70 en juillet et à 6 en août; de même d) une augmentation suivie d'une diminution pour le bureau de pays de Guinée, le nombre d'emplois passant de 65 fin février à 90 en mai, puis chutant à 48 en juillet et à 17 en août.

Emplois de rang élevé

30. Dans son rapport précédent, le Comité consultatif avait indiqué qu'à son avis, la structure proposée pour la Mission comptait un nombre excessif d'emplois aux échelons supérieurs et que la classe de bon nombre des emplois proposés était dans l'ensemble trop élevée par rapport aux fonctions et attributions qui y sont attachées et qui concernent pour la plupart le soutien logistique et d'autres activités d'appui (voir A/69/660, par. 38). Dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a également regretté que des effectifs aussi importants aient été demandés, y compris à des postes de rang élevé, et prié le Secrétaire général de revoir, dans le cadre de l'établissement du prochain projet de budget, les besoins en personnel de la Mission et du Bureau de l'Envoyé spécial en vue de faire concorder la composition de leurs effectifs avec leurs mandats et de concentrer les ressources financières sur les activités opérationnelles.

31. Le Comité consultatif note que la structure proposée pour les effectifs de la Mission compte toujours un grand nombre d'emplois de rang élevé. Par exemple, d'après les chiffres figurant à l'annexe I du rapport du Secrétaire général, 268 fonctionnaires ont été déployés au sein de la MINUAUCE en janvier 2015, y compris un Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint (outre l'Envoyé spécial, qui a également rang de secrétaire général adjoint) et trois responsables spécialistes de la gestion de la crise de l'Ebola ayant rang de sous-secrétaire général, ainsi que six fonctionnaires de la classe D-2, 10 fonctionnaires de la classe D-1 et 17 fonctionnaires de la classe P-5. Compte tenu de la date fixée pour l'examen des propositions du Secrétaire général par l'Assemblée générale et étant donné que la Mission a déjà entamé sa phase de retrait progressif, le Comité consultatif ne fait pas de recommandations concernant le déclassement de l'un quelconque des emplois proposés. **Néanmoins, le Comité n'est toujours pas convaincu que les deux emplois de secrétaire général adjoint soient nécessaires et en particulier, il ne voit pas pourquoi les fonctions de chef de la MINUAUCE ne pouvaient pas être exercées par un fonctionnaire ayant rang de sous-secrétaire général sous la direction stratégique de l'Envoyé spécial ou pourquoi les fonctions des trois responsables spécialistes de la gestion de la**

crise de l'Ebola qui dirigent les bureaux de pays ne pouvaient pas être exercées par des fonctionnaires de la classe D-2.

32. Compte tenu des préoccupations exprimées par l'Assemblée générale (voir par. 30 plus haut), ainsi que de ses propres observations sur la question, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les emplois attribués à la Mission, en particulier aux échelons supérieurs, ne soient pas maintenus plus longtemps qu'il ne le faut pour l'exécution du mandat de cette dernière. Il recommande en outre que le Secrétaire général soit prié de procéder, dans le cadre de l'analyse des enseignements mentionnée plus haut (voir par. 16), à une étude d'ensemble de la structure des effectifs de la Mission et à une évaluation de la rationalité et de l'efficacité de cette structure à la lumière de l'expérience, en particulier du gain apporté par le grand nombre d'emplois de haut rang qu'elle comprend, ainsi qu'à une comparaison avec l'organisation des effectifs d'autres entités du système des Nations Unies qui opèrent dans des conditions analogues.

Restructuration de la Mission

33. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information sur les emplois qu'il est proposé de transférer dans le cadre de la restructuration de la Mission. Ces renseignements sont récapitulés à l'annexe VI du présent rapport. Le Comité a également demandé davantage de précisions sur le projet de restructuration de la Mission, notamment sur l'objet du transfert d'emplois du siège de la Mission à Accra et du bureau de pays du Libéria aux bureaux de pays de Sierra Leone et de Guinée, les activités concrètes qui doivent être menées au niveau des districts et le complément qu'elles sont censées apporter aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et à celles des autres acteurs participant à la lutte contre l'Ebola.

34. Étant donné qu'il est proposé de renforcer les capacités des bureaux de pays de Sierra Leone et de Guinée à un rythme rapide et dans un court laps de temps avant le retrait prévu des mêmes ressources, le Comité consultatif souligne la nécessité de veiller à ce que le transfert des emplois et du personnel soit assuré de façon efficace sur le plan opérationnel. Par ailleurs, il faudrait, dans la mesure du possible, s'attacher à transmettre les connaissances et les fonctions à l'équipe de pays des Nations Unies et à tous les autres acteurs concernés, selon qu'il conviendra, plutôt que de transférer du personnel d'un endroit à l'autre pour des périodes très courtes.

Recommandations concernant les effectifs proposés

35. Au paragraphe 67 de son rapport (A/69/842), le Secrétaire général donne des indications sur les besoins en personnel pour les services d'appui fournis au Siège, à New York, en 2014 et 2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu un calendrier de déploiement qui indique, pour tous les emplois d'appui technique basés au Siège, la durée d'occupation effective, la durée d'occupation prévue jusqu'au 31 août 2015 et le nombre et la durée des emplois requis au-delà de cette date (voir annexe VII du présent rapport). Il a demandé des explications complémentaires sur les ressources demandées au titre de l'appui qui sera assuré en septembre 2015, après la liquidation de la Mission prévue en août 2015. **Au vu des renseignements communiqués, le Comité n'est toujours pas convaincu de la**

nécessité de ces ressources. Aussi, recommande-t-il que les crédits demandés pour six mois de travail en septembre 2015 au titre des services d'appui au Siège de l'Organisation, à New York, ne soient pas approuvés. Les montants prévus pour les objets de dépense connexes autres que les emplois devront être ajustés en conséquence.

36. Le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu d'inscrire un emploi de spécialiste de l'appui psychologique pour la gestion du stress (P-4) au chapitre 34 au titre des services d'appui au Siège (voir annexe VII du présent rapport), y compris un montant de 12 558 dollars pour couvrir les frais de voyage connexes. **N'étant pas convaincu de la nécessité d'un tel emploi étant donné qu'il existe un emploi similaire à Accra pour l'accompagnement psychologique du personnel dans la zone de la Mission, le Comité recommande à l'Assemblée générale de ne pas l'approuver. Les montants prévus au titre des objets de dépense connexes autres que les emplois devront être ajustés en conséquence.**

37. D'après les indications figurant au tableau 8 de l'annexe I au rapport du Secrétaire général à la fin de février 2015, la Mission n'avait pas de personnel affecté au Centre de services régional d'Entebbe et il était prévu de déployer cinq emplois au Centre de mars à juin 2015, puis 4 emplois en juillet et août 2015. Le Comité consultatif a demandé des chiffres actualisés sur le personnel de la Mission effectivement employé au Centre et il a été informé à la fin du mois d'avril 2015 qu'aucun membre de son personnel n'y avait été affecté en mars 2015. Il a demandé des éclaircissements sur la demande formulée et les raisons qui peuvent justifier le déploiement d'emplois au Centre au moment où la Mission réduit progressivement ses effectifs, mais, à ses yeux, elle n'a pas été étayée par des arguments convaincants. **En conséquence, le Comité recommande que les cinq emplois demandés pour le Centre de services régional d'Entebbe ne soient pas approuvés. Les montants prévus pour les objets de dépense connexes autres que les emplois devront être ajustés en conséquence.**

Bureau de l'Envoyé spécial

38. Il est proposé de doter le Bureau de l'Envoyé spécial de 11 emplois de temporaire, dont 2 à Genève (1 emploi de secrétaire général adjoint et 1 emploi d'agent des services généraux) et 9 à New York (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4 et 2 emplois d'agent des services généraux). Un taux de vacance de 25 % a été appliqué au calcul du coût des emplois proposés pour New York. Le tableau 2 de l'annexe I du rapport du Secrétaire général indique le calendrier effectif et le calendrier prévu pour le déploiement des effectifs mois par mois jusqu'à l'achèvement du mandat du Bureau à la fin de décembre 2015. Il apparaît que huit personnes devraient être déployées en avril 2015 et que l'effectif maximum – 11 personnes – devrait être atteint pendant la période de juillet à septembre 2015, avant d'être ramené à 10 entre octobre et décembre 2015. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information concernant le maintien des emplois de temporaire au Bureau de l'Envoyé spécial après septembre 2015. Les renseignements qui lui ont été communiqués figurent à l'annexe VIII du présent rapport.

39. Le Comité consultatif a également demandé des précisions sur les attributions et la charge de travail du Bureau qui justifieraient le fait que le nombre d'emplois est censé passer de 8 à 11 entre avril et août 2015. Il a été informé que sept emplois étaient pourvus en avril 2015 et que les recrutements étaient en cours pour trois

autres emplois, l'un d'eux étant devenu vacant en janvier 2015 et les deux autres en mars 2015. Le Bureau entend avoir achevé tous les recrutements d'ici à mai 2015 de sorte que ses 10 emplois soient pourvus. Le Comité a également été informé que l'emploi supplémentaire d'administrateur de programmes (P-4) permettrait de doter le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola d'effectifs suffisants et de rendre compte des montants qui avaient été reçus et décaissés dans le cadre de la lutte contre l'Ebola.

40. Le Comité consultatif a été informé qu'à compter de janvier 2015, tous les emplois du Bureau de liaison pour l'action contre l'Ebola, et les fonctions s'y rattachant, avaient été transférés au Bureau de l'Envoyé spécial.

Objets de dépense autres que les emplois

41. Le tableau 3 du rapport du Secrétaire général montre qu'un montant total de 58 024 100 dollars est demandé au titre des objets de dépense autres que les emplois (exception faite des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre des autres dépenses de personnel) pour le Bureau de l'Envoyé spécial et la MINUAUCE ainsi que pour les différents services du Siège fournissant des services d'appui. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur les ressources demandées, lesquelles se répartissent comme suit :

- a) 343 400 dollars au titre des consultants;
- b) 7 714 900 dollars au titre des voyages du personnel;
- c) 1 254 500 dollars au titre des services contractuels, principalement ceux relatifs aux services informatiques, y compris les services de personnel contractuel recruté sur le plan international aux fins de l'appui aux infrastructures informatiques et aux infrastructures de communications;
- d) 33 210 200 dollars aux fins des frais généraux de fonctionnement, dont 11 259 800 dollars au titre des frais de location et d'exploitation de six aéronefs, 9 793 900 dollars au titre du transport aérien de matériel et de fournitures essentiels pour les activités de lutte contre l'Ebola, 1 053 200 dollars au titre des services médicaux conjoints, y compris l'évacuation sanitaire de membres du personnel des Nations Unies, 3 778 500 dollars au titre des services d'évacuation sanitaire aéroportés, 3 995 700 dollars au titre des communications commerciales et 1 982 100 dollars au titre de la location et de l'entretien des locaux de la MINUAUCE au Ghana, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone;
- e) 3 564 400 dollars au titre des carburants et des lubrifiants;
- f) 8 524 600 dollars aux fins de l'achat de matériel pour l'établissement d'infrastructures destinées aux services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications afin d'aider le quartier général de la Mission, les 3 quartiers généraux de région, les 4 plateformes logistiques et les 12 bases de soutien logistique de l'avant à faire face à la crise;
- g) 1 753 200 dollars aux fins de l'achat de huit véhicules blindés à quatre roues motrices, de deux ambulances et du matériel destiné à équiper un atelier de réparation des véhicules.

Consultants

42. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé au titre des consultants comprenait un montant de 15 184 dollars destiné à retenir les services d'un spécialiste de la planification qui serait chargé de formuler des conseils stratégiques à l'intention du Représentant spécial du Secrétaire général sur la meilleure voie à suivre par la MINUAUCE pendant la prochaine période de 60 jours. **De l'avis du Comité, la planification constitue une attribution essentielle de la composante direction exécutive et administration, et le savoir-faire en la matière doit être disponible en interne. Il recommande donc de ne pas approuver les ressources demandées au titre des services de consultant dans le domaine de la planification.**

Véhicules

43. Au paragraphe 51 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué que la Mission a reçu en tout 530 véhicules d'autres missions : elle en conservera 148, qu'elle utilisera à son quartier général et dans les trois bureaux de pays, tandis que les autres seront, selon le plan établi, cédés ou transférés d'ici à septembre 2015 aux partenaires, y compris les gouvernements hôtes, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Au 28 février 2015, 76 véhicules en tout avaient été cédés.

44. S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information, y compris la ventilation des 530 véhicules par type, leur répartition entre le quartier général de la Mission et les trois bureaux de pays, la valeur d'ensemble des véhicules, les frais de transport et les bénéficiaires des 76 véhicules qui ont été cédés (voir l'annexe IX du présent rapport). Il a également été informé que la provenance des véhicules était la suivante : a) 8 véhicules blindés et deux ambulances avaient été prélevés sur les stocks pour déploiement stratégique de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), moyennant remboursement des coûts de reconstitution des stocks; b) 402 véhicules légers avaient été cédés par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans le cadre d'un accord de transfert intermissions; c) 61 véhicules légers à quatre roues motrices avaient été cédés par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans le cadre d'un accord de transfert intermissions; d) 50 véhicules légers avaient été cédés par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) dans le cadre d'un accord de transfert intermissions; e) 5 véhicules légers avaient été prêtés par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et lui avaient déjà été restitués; f) 2 véhicules légers avaient été prêtés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et étaient en train de lui être restitués.

45. Le Comité consultatif a également été informé que, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les biens transférés d'une mission à une autre n'étaient pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la mission d'origine, mais apparaissaient à l'actif de la mission qui les recevait. La valeur des biens transférés correspondait à leur coût d'entrée, déduction faite du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les frais de transport sont à la charge de la mission qui reçoit les biens. Sur les 530 véhicules reçus par la MINUAUCE, 513 étaient des véhicules excédentaires qui avaient été utilisés

par la MINUAD (402), la FINUL (61) et la FNUOD (50) et dont la valeur après amortissement s'élevait à 2 364 573 dollars. De plus, la MINUAUCE a reçu sept véhicules qui lui ont été prêtés par l'ONUCI (5) et la MINUSMA (2) et dont la valeur après amortissement s'élevait à 57 520 dollars. Dix véhicules (8 véhicules blindés et 2 ambulances) ont été prélevés sur les stocks pour déploiement stratégique à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour un coût total de 1 747 332 dollars, y compris le prix d'achat (1 222 824 dollars), le montant de la commission au titre des frais de gestion des stocks (109 547 dollars), les frais de transport (410 890 dollars) et les frais de manutention au sol (4 071 dollars). Le montant total de ces véhicules a été à la charge de la MINUAUCE.

46. En ce qui concerne les 148 véhicules que la Mission se propose de conserver pour son propre usage (voir par. 43), le Comité consultatif a été informé que 140 serviraient à appuyer les activités de fond et les activités opérationnelles jusqu'à ce que le mandat de la MINUAUCE prenne fin; les véhicules seraient ensuite cédés à des bénéficiaires, ceux-ci ayant déjà été sélectionnés ou étant sur le point de l'être. La répartition des véhicules est la suivante : 15 véhicules seront conservés à Accra, 49 en Sierra Leone (34 à Freetown et 15 dans le reste du pays), 45 en Guinée (28 à Conakry et 17 dans le reste du pays) et 31 au Libéria (22 à Monrovia et 9 dans le reste du pays). Le Comité a également été informé que les huit véhicules restants étaient des véhicules blindés : 1 devait être passé en pertes, 4 devaient être transférés à la MINUSMA moyennant le remboursement des coûts de reconstitution des stocks, 3 devaient être conservés par la MINUAUCE (2 en Guinée et 1 en Sierra Leone), conformément à l'évaluation des risques de sécurité pour 2015 approuvée par le Département de la sûreté et de la sécurité. Une fois le mandat de la MINUAUCE achevé, les trois véhicules blindés seraient transférés à d'autres missions ou à la réserve des stocks pour déploiement stratégique à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

47. Le Comité consultatif rappelle, ainsi qu'indiqué dans son précédent rapport, qu'il a été informé que la décision de transférer du matériel de l'ONU entre les missions et de céder les véhicules dont la MINUAUCE n'avait plus l'usage était conforme aux activités normales de gestion du matériel dans les missions (voir [A/69/660](#), par. 50). Ayant demandé des précisions sur le respect des règles et règlements de l'ONU s'agissant du déploiement et des activités de la MINUAUCE, il a appris que des mesures spéciales avaient été prises dans les domaines du recrutement, des achats et de la gestion du matériel, mesures dont il est question aux paragraphes 54 et 55 ci-après (voir aussi l'annexe XII du présent rapport). **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport sur l'exécution du budget de la Mission des renseignements détaillés sur tous les véhicules transférés à la MINUAUCE, y compris des renseignements sur les types de véhicules, les missions qui ont procédé à la cession, la valeur des véhicules et les frais de transport ainsi que des renseignements complets concernant le don des véhicules. Le rapport sur l'exécution du budget devrait aussi comporter des renseignements détaillés sur les procédures d'achat et de cession des véhicules. Le Comité consultatif espère que le Comité des commissaires aux comptes abordera la question dans son prochain rapport (voir par. 56).**

Opérations aériennes

48. On trouve aux paragraphes 16 et 50 du rapport du Secrétaire général (A/69/842) des renseignements sur les services de transport aérien. Comme indiqué, les opérations et les moyens aériens de la MINUAUCE ont été intégrés à ceux des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies pour assurer un plan de vol unifié, réduire les vols superflus, éviter les structures faisant double emploi et regrouper les ressources afin d'appuyer l'action internationale. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'entre octobre 2014 et mars 2015, la Mission a effectué 1 881 sorties et transporté 16 305 passagers et 66 391 kilogrammes de matériel et autres fournitures à bord de sept aéronefs (5 hélicoptères et 2 avions). Pendant la même période, les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont exploité huit aéronefs (3 hélicoptères et 5 avions) et fait 1 802 sorties au cours desquelles ils ont transporté 10 225 passagers et 58 118 kilogrammes de matériel et autres fournitures. Le Comité a également obtenu un complément d'information sur les services aériens fournis par la Mission et par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies mois par mois. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que la Mission cesserait d'utiliser ses hélicoptères à la fin d'avril 2015. L'avion basé à Accra devrait cesser d'opérer en juin 2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que les cinq hélicoptères dont il était question aux paragraphes 32, 34 et 36 du rapport du Secrétaire général avaient été retirés du service en avril 2015 et que le PAM avait pris la direction des opérations aériennes dans les pays touchés par l'Ebola.

49. Étant donné les ressources considérables qu'il faut mobiliser aux fins des services aériens, le Comité consultatif estime que les opérations aériennes de la Mission doivent faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de l'étude destinée à tirer les enseignements de l'expérience dont il est question au paragraphe 16 du présent rapport. Comme indiqué dans son rapport précédent (voir A/69/660, par. 43), le Comité consultatif estime qu'afin d'éviter les doubles emplois et d'utiliser au mieux les ressources, il aurait fallu s'attacher davantage à renforcer les moyens de coordination aérienne interinstitutions de l'UNICEF, du PAM et des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies avant de décider de créer un centre de contrôle intégré des opérations aériennes à la MINUAUCE. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner de façon approfondie les aspects relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services aériens de la Mission, compte tenu des enseignements qui auront été tirés de l'expérience, l'idée étant d'évaluer si les services ont été fournis de la façon la plus efficace possible.**

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

50. Au paragraphe 48 de son rapport, le Secrétaire général indique que les services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de la Mission ont coopéré avec la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions et les groupes de communication d'urgence des organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de fournir les infrastructures de base destinées à soutenir l'action menée par le système des Nations Unies face à la crise de l'Ebola. La Mission a ainsi assuré ses propres services informatiques et ses propres services de communications ainsi que ceux des fonds, organismes et programmes des Nations Unies à son quartier général, aux trois quartiers généraux de région, aux quatre plateformes logistiques et à toutes les bases de

soutien logistique de l'avant. Ailleurs, les services informatiques et les services de communications sont assurés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sous la direction du PAM.

51. S'étant renseigné, le Comité a obtenu communication de renseignements complémentaires concernant les services fournis et le matériel informatique et autre qui avait été acheté (voir l'annexe X du présent rapport). Au total, 604 ordinateurs et imprimantes ont été achetés (540 ordinateurs et plus de 60 imprimantes). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général expliquera dans le rapport sur l'exécution du budget les raisons pour lesquelles le nombre d'ordinateurs qui ont été achetés, nombre très élevé, est nettement supérieur au nombre des membres du personnel déployés dans la Mission.**

52. Les renseignements communiqués au Comité consultatif montrent également que le montant total du matériel (matériel informatique, matériel de communications et autre) qui a été acheté s'élève à près de 2 millions de dollars. Comme indiqué plus haut, les ressources supplémentaires demandées pour la Mission pour 2014-2015 englobent un montant de 8,5 millions de dollars aux fins de l'achat de matériel informatique et de matériel de communications. **Le Comité espère qu'il sera rendu compte de façon détaillée dans le rapport sur l'exécution du budget des dépenses consacrées à l'achat de matériel informatique et de matériel de communications et des procédures suivies pour se défaire du matériel de ce type (voir aussi les paragraphes 54 à 56).**

IV. Questions diverses

1. Recouvrement des coûts et respect des règlements et règles de l'ONU

53. S'en étant enquis, le Comité consultatif a appris que les modalités de recouvrement des coûts concernant les ressources et services mis à la disposition de la MINUAUCE par des missions de maintien de la paix comme la MINUL et la MINUSMA étaient conformes aux règlements et aux règles de l'ONU. Il a obtenu un complément d'information sur les modalités de recouvrement des coûts concernant l'appui sous forme de personnel et de biens et services fournis à la Mission (voir l'annexe XI au présent rapport). À cet égard, le Comité rappelle que dans son premier rapport concernant la Mission, il avait mis l'accent sur la nécessité de respecter tous les statuts et règlements, les normes IPSAS et les procédures établies par l'ONU, tout en gardant à l'esprit que l'Organisation devait agir avec souplesse et rapidité pour faire face aux difficultés particulières que posait le déploiement de la MINUAUCE (voir [A/69/408](#), par. 22).

54. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information concernant le respect des règles établies dans le cadre du déploiement et des activités de la Mission et toute mesure qui aurait été prise à titre exceptionnel. Il a été informé que des mesures spéciales avaient été prises dans les domaines du recrutement, des achats et de la gestion du matériel. Ces mesures ont été formalisées en apportant des ajustements aux délégations de pouvoirs normalement accordées en vertu de l'instruction administrative [ST/AI/2004/1](#) aux représentants spéciaux du Secrétaire général et aux fonctionnaires appelés à exercer des responsabilités financières importantes. Ces ajustements ont été formellement acceptés par les fonctionnaires concernés, qui ont

confirmé bien comprendre l'étendue des pouvoirs à eux délégués. Le Comité a obtenu des renseignements détaillés sur les mesures spéciales, lesquels figurent à l'annexe XII du présent rapport. Le Comité a également été informé qu'il n'avait pas été nécessaire de recourir aux mesures financières spéciales depuis le démarrage de la Mission; les agents certificateurs et les agents ordonnateurs avaient procédé à tous les décaissements et à la comptabilisation des dépenses conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière en vigueur.

55. Le Comité consultatif rappelle l'importance qu'il attache au strict respect de tous les règlements et règles de l'ONU, des normes IPSAS et des procédures en vigueur à l'ONU. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de garder une trace écrite, pour référence, des mesures spéciales prises pour la MINUAUCE dans le cadre de l'étude qui sera consacrée aux enseignements tirés de l'expérience et d'évaluer l'incidence de ces mesures sur le fonctionnement de la Mission.

56. À cet égard, le Comité consultatif espère que dans son prochain rapport sur les états financiers de l'Organisation, le Comité des commissaires aux comptes fournira à l'Assemblée générale une évaluation de la manière dont tous les règlements, règles et procédures en vigueur à l'ONU sont suivis.

2. Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires

57. On trouvera des renseignements sur le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola au paragraphe 53 du rapport. Il y est indiqué qu'outre le financement volontaire direct des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'action mondiale contre l'Ebola dans les pays touchés, le Fonds d'affectation spéciale s'est révélé être un dispositif complémentaire efficace pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui cherchaient à obtenir des ressources en sus des contributions volontaires dont ils disposaient déjà. On continuera à se servir du Fonds pour financer les besoins les plus cruciaux pour lesquels d'autres ressources ne sont pas disponibles, compte tenu des trois priorités suivantes : parvenir à zéro cas d'Ebola, être mieux préparé sur le plan régional et restructurer les services essentiels. L'affectation des fonds continuera d'être décidée par l'Envoyé spécial, en collaboration avec le comité consultatif qui sera mis sur pied.

58. S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu des renseignements actualisés sur les montants reçus et décaissés. Au 1^{er} avril, 140 millions de dollars avaient été mobilisés et 123 millions avaient été alloués à huit organismes, fonds et programmes des Nations Unies et à la MINUAUCE. Des exemples de projets financés au moyen du Fonds ont également été donnés au Comité, tels que : a) le déploiement de spécialistes de la surveillance au niveau des districts (épidémiologistes, spécialistes de la prévention et du contrôle des infections, spécialistes de la logistique médicale et spécialistes de la mobilisation sociale); b) dans le domaine de la logistique, l'augmentation de la capacité d'entreposage, la construction d'unités de traitement de l'Ebola, la distribution de fournitures et les services de transport; c) en ce qui concerne le traitement des personnes infectées par l'Ebola et la mobilisation des populations afin de les associer aux mesures prises, la construction de centres de soins locaux et la formation des bénévoles; d) le renforcement des capacités des autorités nationales de diriger et de coordonner la lutte contre l'épidémie (notamment en Sier-

ra Leone). Le Comité consultatif a obtenu des renseignements actualisés sur le Fonds d'affectation spéciale au 12 mai 2015 (voir l'annexe XIII du présent rapport).

59. **Le Comité consultatif accueille favorablement les progrès accomplis en ce qui concerne la mobilisation de ressources extrabudgétaires destinées au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en la matière.**

V. Conclusion et recommandations

60. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont indiquées au paragraphe 69 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des observations et recommandations formulées aux paragraphes 26, 35, 36, 37 et 42, le montant des ressources supplémentaires demandées pour la MINUAUCE au titre du budget-programme de l'exercice 2014-2015 serait réduit de 1 663 000 dollars (montant net).**

61. **Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale :**

a) **Approuve les crédits additionnels, d'un montant de 86 431 000 dollars (hors contributions du personnel), demandés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015;**

b) **Ouvre au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 un crédit de 86 431 000 dollars (hors contributions du personnel), réparti comme suit : 84 462 200 dollars au chapitre 27 (Aide humanitaire), 828 000 dollars au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) et 1 140 800 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui);**

c) **Ouvre un crédit additionnel d'un montant de 2 695 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

Annexe I

Délais prévus pour les indicateurs de succès

<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>
a) i) Alignement des priorités stratégiques de tous les intervenants sur le cadre conceptuel du plan stratégique d'action mondiale contre l'Ebola et les orientations stratégiques convenues, en soutien aux gouvernements	S'il est vrai que le but correspondant à cet indicateur a déjà été atteint, il faut poursuivre les travaux en cours pour faire face à tout fait nouveau dans l'évolution de l'épidémie d'Ebola.
b) i) Mobilisation de ressources financières volontaires à l'appui de l'action engagée par les organismes des Nations Unies face à la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola	Au 14 avril 2015, les engagements, contributions et annonces de contributions relatifs aux projets énumérés dans le plan d'action contre l'Ebola s'élevaient au total à 1,42 milliard de dollars des États-Unis.
c) i) Mise en conformité de l'action des principales parties prenantes, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et nationales, avec les plans nationaux	18 octobre 2014
c) ii) Transition en douceur et transfert des responsabilités de coordination aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales	31 juillet 2015
c) iii) Avec les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, gérés par le Programme alimentaire mondial, appui aérien unifié à tous les partenaires de réalisation, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et nationales	30 juin 2015
c) iv) Mise en place rapide d'infrastructures des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications coordonnées et efficaces au Ghana, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone pour appuyer la Mission, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autres partenaires jusqu'aux bases de soutien logistique de l'avant dans les trois pays touchés	31 juillet 2015

Annexe II

Le rôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et sa participation aux activités de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a appuyé l'intervention contre l'Ebola dès mars 2014 avec le déploiement de capacités de gestion de l'information et de coordination en Guinée; il a également appuyé le déploiement d'une Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe au Libéria en septembre 2014, ce qui a aidé à la création du Centre d'opérations d'urgence à Monrovia.

Depuis la création de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), l'OCHA, à l'instar d'autres partenaires de réalisation parmi les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, a été intégré à l'action menée contre l'Ebola, participant depuis le début de la crise à des réunions interinstitutions par visioconférence qui étaient initialement hebdomadaires mais sont à présent bihebdomadaires, au cours desquelles les principales questions opérationnelles, stratégiques et de coordination sont examinées et des solutions sont convenues. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale de l'OCHA a également apporté ses compétences spécialisées à la MINUAUCE en déployant un certain nombre d'experts de gestion de l'information et en mettant à la disposition de la Mission ses outils de gestion de l'information, notamment ses plateformes pour les interventions humanitaires et l'échange de données humanitaires, sur lesquels il a assuré des cours de formation. Le Bureau a également fourni un appui crucial en matière de coordination de l'action du secteur privé et de mobilisation des ressources correspondantes à l'appui des opérations de la MINUAUCE et de l'action mondiale face au virus Ebola.

Afin de fournir un appui opérationnel et de coordination à la relance des services de base et à l'action face aux besoins humanitaires immédiats engendrés par l'épidémie de maladie à virus Ebola, maintenant que celle-ci est beaucoup plus maîtrisée, l'OCHA a déployé un certain nombre de ses fonctionnaires pour mettre en place ses nouveaux bureaux de pays en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Installées dans la mesure du possible dans les mêmes locaux que la MINUAUCE ou le Bureau du Coordonnateur résident, les équipes de l'OCHA auront pour rôle principal d'appuyer et de renforcer le dispositif de coordination actuel, d'aider à recenser les besoins immédiats provoqués par l'épidémie et d'y répondre, et de soutenir la coordination des activités et la gestion de l'information sur le terrain. Elles fourniront à court terme un appui à la MINUAUCE et à l'équipe de pays des Nations Unies, sous les auspices du Coordonnateur résident, et reprendront également la coordination intersectorielle des groupes thématiques en Guinée.

Annexe III

**Comparaison entre les prévisions de dépenses révisées
pour la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence
contre l'Ebola présentées dans les documents [A/69/590](#)
et [A/69/842](#)**

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées (MINUAUCE seule) A/69/590</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées (MINUAUCE seule) A/69/842</i>	<i>Dépenses Au 31/12/2014</i>	<i>Dépenses Au 31/03/2015</i>
	Autres dépenses de personnel	42 468,3	26 226,5	5 139,4
Consultants	109,1	237,4	232,0	209,4
Voyages du personnel	7 403,4	6 906,0	3 276,8	4 769,7
Services contractuels	9 391,1	1 202,0	375,9	729,6
Frais généraux de fonctionnement	72 864,1	32 203,0	12 549,1	26 184,0
Dépenses de représentation	50,0	40,0	8,0	23,4
Fournitures et accessoires	12 628,2	3 564,4	878,5	3 215,6
Mobilier et matériel	31 396,8	11 328,0	8 243,3	9 553,6
Aménagement des locaux	6 000,0	159,0	33,4	46,2
Total	182 311,0	81 866,3	30 736,4	61 161,3

Abréviation : MINUAUCE = Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

Annexe IV

Dépenses effectives au 31 mars 2015, par chapitre du budget

Chapitre 27 (Aide humanitaire)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015		Crédits additionnels demandés (MINUAUCE)	Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015	Dépenses effectives au 31 mars 2015 (MINUAUCE)	Montant projeté des dépenses	Montant total projeté des dépenses
	Total	Dépenses effectives au 31 mars 2015				pour la période du 1 ^{er} avril au 31 août 2015 (MINUAUCE)	pour la période du 19 septembre 2014 au 31 août 2015 (MINUAUCE)
Postes	24 491,7	14 972,0	–	24 491,7	–	–	–
Autres dépenses de personnel	2 506,0	2 207,5	26 226,5	28 732,5	16 429,8	9 796,7	26 226,5
Consultants	128,5	57,2	237,4	365,9	209,4	28,0	237,4
Voyages du personnel	1 490,4	1 099,4	6 906,0	8 396,4	4 769,7	2 136,3	6 906,0
Services contractuels	357,2	169,8	1 202,0	1 559,2	729,6	472,4	1 202,0
Frais généraux de fonctionnement	1 238,8	1 192,0	32 203,0	33 441,8	26 184,0	6 019,0	32 203,0
Dépenses de représentation	23,5	4,8	40,0	63,5	23,4	16,6	40,0
Fournitures et accessoires	163,7	159,7	3 564,4	3 728,1	3 215,6	348,8	3 564,4
Mobilier et matériel	804,1	589,0	11 328,0	12 132,1	9 553,6	1 774,4	11 328,0
Aménagement des locaux	–	–	159,0	159,0	46,2	112,8	159,0
Subventions et contributions	4 034,3	2 341,3	–	4 034,3	–	–	–
Total	35 238,2	22 792,7	81 866,3	117 104,5	61 161,3	20 705,0	81 866,3

Abréviation : MINUAUCE = Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015		Crédits additionnels demandés	Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015	Dépenses effectives au 31 mars 2015	Montant projeté des dépenses	Montant total projeté des dépenses
	Total	Dépenses effectives au 31 mars 2015				pour la période du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2015	pour la période du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015
Autres dépenses de personnel ^a	–	–	1 954,1	1 954,1	603,2	1 309,0	1 912,2
Voyages du personnel	–	–	599,0	599,0	297,6	244,1	541,7
Services contractuels	–	–	23,0	23,0	10,7	12,0	22,7
Frais généraux de fonctionnement	–	–	86,0	86,0	11,7	71,0	82,7
Fournitures et accessoires	–	–	5,5	5,5	–	4,5	4,5
Mobilier et matériel	–	–	20,3	20,3	7,6	12,7	20,3
Total	–	–	2 687,9	2 687,9	930,8	1 653,3	2 584,1

^a Pour la période du 19 septembre au 31 décembre 2014, les dépenses effectives ne comprennent que les traitements et dépenses connexes pour trois emplois de temporaire basés à Genève. Elles ne comprennent pas les traitements relatifs au Bureau de liaison pour l'action contre l'Ebola, car celui-ci a été fusionné avec le Bureau de l'Envoyé spécial au 1^{er} janvier 2015, et avant cela il relevait de la MINUAUCE.

Chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015		Crédits additionnels demandés (appui technique à la MINUAUCE)	Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015	Dépenses effectives au titre de l'appui technique à la MINUAUCE au 31 mars 2015 (montant préliminaire)	Montant projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2015	Montant total projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 30 septembre 2015
	Total ^a	Dépenses effectives au 31 mars 2015					
Postes	74 690,3	44 099,0	–	74 690,3	–	–	–
Autres dépenses de personnel	16 952,6	9 797,7	699,4	17 652,0	357,6	294,0	651,6
Consultants	–	70,8	–	–	–	–	–
Voyages des représentants	–	8,9	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	3 802,3	2 150,9	148,1	3 950,4	98,1	37,0	135,1
Services contractuels	1 306,7	997,5	12,0	1 318,7	–	12,0	12,0
Frais généraux de fonctionnement	6 985,1	5 260,3	10,7	6 995,8	–	10,7	10,7
Dépenses de représentation	30,9	12,8	–	30,9	–	–	–
Fournitures et accessoires	3 214,3	1 102,5	2,0	3 216,3	–	2,0	2,0
Mobilier et matériel	1 971,9	851,2	9,4	1 981,3	–	4,5	4,5
Aménagement des locaux	3 569,3	75,2	–	3 569,3	–	–	–
Subventions et contributions	432,8	288,3	–	432,8	–	–	–
Total	112 956,2	64 715,1	881,6	113 837,8	455,7	360,2	815,9

^a Pour le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

Chapitre 8 (Affaires juridiques)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015		Crédits additionnels demandés (appui technique à la MINUAUCE)	Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015	Dépenses effectives au titre de l'appui technique à la MINUAUCE au 31 mars 2015 (montant préliminaire)	Montant projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 1 ^{er} avril au 31 août 2015	Montant total projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 31 août 2015
	Total	Dépenses effectives au 31 mars 2015					
Postes	41 407,7	25 173,7	–	41 407,7	–	–	–
Autres dépenses de personnel	49,8	(34,4)	98,3	148,1	18,4	79,9	98,3
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	–	0,1	–	–	–
Consultants	56,4	10,4	–	56,4	–	–	–
Experts	199,8	57,7	–	199,8	–	–	–
Voyages des représentants	2 590,2	1 810,3	–	2 590,2	–	–	–
Voyages du personnel	982,1	550,4	–	982,1	–	–	–
Services contractuels	1 656,3	930,3	1,2	1 657,5	–	1,2	1,2
Frais généraux de fonctionnement	227,7	103,3	0,5	228,2	–	0,5	0,5

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015		Crédits additionnels demandés (appui technique à la MINUAUCE)	Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015	Dépenses effectives au titre de l'appui technique à la MINUAUCE au 31 mars 2015 (montant préliminaire)	Montant projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 1 ^{er} avril au 31 août 2015	Montant total projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 31 août 2015
	Total	Dépenses effectives au 31 mars 2015					
Dépenses de représentation	3,4	0,4	–	3,4	–	–	–
Fournitures et accessoires	180,2	64,1	0,2	180,4	–	0,2	0,2
Mobilier et matériel	180,3	94,7	–	180,3	–	–	–
Subventions et contributions	452,9	301,0	–	452,9	–	–	–
Total	47 986,9	29 061,8	100,2	48 087,1	18,4	81,8	100,2

Chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015		Crédits additionnels demandés (appui technique à la MINUAUCE)	Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015	Dépenses effectives au titre de l'appui technique à la MINUAUCE au 31 mars 2015 (montant préliminaire)	Montant projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 1 ^{er} avril au 31 août 2015	Montant total projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 31 août 2015
	Total	Dépenses effectives au 31 mars 2015					
Postes	34 474,0	21 410,5	–	34 474,0	–	–	–
Autres dépenses de personnel	808,5	343,9	147,4	955,9	73,6	73,8	147,4
Consultants	–	12,0	–	–	–	–	–
Voyages	211,9	64,9	–	211,9	–	–	–
Services contractuels	1 005,7	347,9	1,8	1 007,5	–	1,8	1,8
Frais généraux de fonctionnement	271,8	191,1	0,6	272,4	–	0,6	0,6
Fournitures et accessoires	127,2	21,4	0,4	127,6	–	0,4	0,4
Mobilier et matériel	130,2	37,2	–	130,2	–	–	–
Total	37 029,3	22 428,8	150,2	37 179,5	73,6	76,6	150,2

Chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015		Crédits additionnels demandés (appui technique à la MINUAUCE)	Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015	Dépenses effectives au titre de l'appui technique à la MINUAUCE au 31 mars 2015 (montant préliminaire)	Montant projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2015	Montant total projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 30 septembre 2015
	Total	Dépenses effectives au 31 mars 2015					
Postes	44 482,8	27 647,2	–	44 482,8	–	–	–
Autres dépenses de personnel	2 883,3	3 781,8	561,4	3 444,7	99,4	462,0	561,4
Consultants	76,6	689,8	106,0	182,6	36,4	69,6	106,0
Voyages du personnel	799,1	633,7	36,6	835,7	16,6	20,0	36,6

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015</i>		<i>Crédits additionnels demandés (appui technique à la MINUAUCE)</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015</i>	<i>Dépenses effectives au titre de l'appui technique à la MINUAUCE au 31 mars 2015 (montant préliminaire)</i>	<i>Montant projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015</i>	<i>Montant total projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 30 septembre 2015</i>
	<i>Total</i>	<i>Dépenses effectives au 31 mars 2015</i>					
Services contractuels	26 410,3	13 814,4	8,9	26 419,2	11,5	2,6	8,9
Frais généraux de fonctionnement	753,7	235,5	2,9	756,6	–	2,9	2,9
Fournitures et accessoires	607,4	235,3	2,0	609,4	–	2,0	2,0
Mobilier et matériel	176,7	142,3	171,1	347,8	164,5	6,6	171,1
Subventions et contributions	394,3	397,0	–	394,3	–	–	–
Total	76 584,2	47 577,2	888,9	77 473,1	328,4	560,5	888,9

Chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015</i>		<i>Crédits additionnels demandés (appui technique à la MINUAUCE)</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015</i>	<i>Dépenses effectives au titre de l'appui technique à la MINUAUCE au 31 mars 2015 (montant préliminaire)</i>	<i>Montant projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015</i>	<i>Montant total projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 30 septembre 2015</i>
	<i>Total</i>	<i>Dépenses effectives au 31 mars 2015</i>					
Postes	66 060,8	40 502,7	–	66 060,8	–	–	–
Autres dépenses de personnel	2 829,3	2 418,3	153,4	2 982,7	57,4	96,0	153,4
Consultants	363,2	322,6	–	363,2	–	–	–
Voyages du personnel	129,9	119,5	–	129,9	–	–	–
Services contractuels	10 964,7	6 084,2	2,5	10 967,2	–	2,5	2,5
Frais généraux de fonctionnement	107 054,3	75 095,1	900,7	107 955,0	227,7	673,0	900,7
Dépenses de représentation	5,3	0,7	–	5,3	–	–	–
Fournitures et accessoires	2 726,4	1 097,0	0,4	2 726,8	–	0,4	0,4
Mobilier et matériel	2 908,9	1 452,9	195,7	3 104,6	–	195,7	195,7
Total	193 042,8	127 093,0	1 252,7	194 295,5	285,1	967,6	1 252,7

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015		Crédits additionnels demandés (appui technique à la MINUAUCE)	Prévisions de dépenses révisées pour 2014-2015	Dépenses effectives au titre de l'appui technique à la MINUAUCE au 31 mars 2015 (montant préliminaire)	Montant projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 1 ^{er} avril au 31 août 2015	Montant total projeté des dépenses au titre de l'appui technique à la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 31 août 2015
	Total	Dépenses effectives au 31 mars 2015					
Postes	151 271,8	95 991,7	–	151 271,8	–	–	–
Autres dépenses de personnel	12 504,4	12 903,3	229,4	12 733,8	67,8	161,6	229,4
Consultants	133,1	12,0	–	133,1	–	–	–
Voyages des représentants	–	0,1	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	2 610,1	3 053,9	25,2	2 635,3	–	25,2	25,2
Services contractuels	3 872,6	2 011,3	3,1	3 875,7	–	3,1	3,1
Frais généraux de fonction- nement	5 798,4	2 783,2	5,8	5 804,2	–	5,8	5,8
Fournitures et accessoires	2 676,0	1 348,0	0,7	2 676,7	–	0,7	0,7
Mobilier et matériel	2 484,3	900,1	2,0	2 486,3	–	2,0	2,0
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	62 400,5	28 182,1	–	62 400,5	–	–	–
Total	243 751,2	147 185,8	266,2	244 017,4	67,8	198,4	266,2

Annexe V

**Récapitulatif des crédits demandés pour le Bureau
de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la Mission
des Nations Unies pour l'action d'urgence
contre l'Ebola pour la période du 19 septembre 2014
au 31 décembre 2015, par chapitre du budget
et par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant total des crédits additionnels demandés	Chapitre du budget								
		27			5	8	29B	29C	29D	34
		Bureau de l'Envoyé spécial et MINUAUCE	Bureau de l'Envoyé spécial MINUAUCE	Opérations de maintien de la paix	Affaires juridiques	BPPBC	BGRH	BSCA	Sûreté et sécurité	
Postes										
Autres dépenses de personnel	30 069,9	28 180,6	1 954,1	26 226,5	699,4	98,3	147,4	561,4	153,4	229,4
Émoluments des non-fonctionnaires	–									
Consultants	343,4	237,4		237,4				106,0		
Experts	–									
Voyages des représentants	–				–					
Voyages du personnel	7 714,9	7 505,0	599,0	6 906,0	148,1			36,6		25,2
Services contractuels	1 254,5	1 225,0	23,0	1 202,0	12,0	1,2	1,8	8,9	2,5	3,1
Frais généraux de fonctionnement	33 210,2	32 289,0	86,0	32 203,0	10,7	0,5	0,6	2,9	900,7	5,8
Dépenses de représentation	40,0	40,0		40,0						
Fournitures et accessoires	3 575,6	3 569,9	5,5	3 564,4	2,0	0,2	0,4	2,0	0,4	0,7
Mobilier et matériel	11 726,5	11 348,3	20,3	11 328,0	9,4			171,1	195,7	2,0
Aménagement des locaux	159,0			159,0						
Subventions et contributions	–									
Contributions du personnel	2 856,8									
Total (montant brut)	90 950,8									
Total (montant net)	88 094,0	84 554,2	2 687,9	81 866,3	881,6	100,2	150,2	888,9	1 252,7	266,2

Abréviations : BGRH = Bureau de la gestion des ressources humaines; BPPBC = Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; BSCA = Bureau des services centraux d'appui.

Annexe VI

État récapitulatif des transferts qu'il est proposé d'effectuer du quartier général de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, à Accra, et du bureau de pays du Libéria aux bureaux de pays de Sierra Leone et de Guinée

Quartier général de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (Accra)

Bureau du Chef de cabinet

Afin de lutter contre l'épidémie au niveau des districts dans les pays concernés, il est proposé de transférer en mai 2015 les emplois de temporaire de deux administrateurs chargés des rapports (P-4 et P-3) et d'un spécialiste des partenariats avec le secteur privé (P-3) au Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national en Sierra Leone, et de transférer les emplois de temporaire d'un spécialiste hors classe du suivi et de l'évaluation (P-5), d'un chef des services de sécurité (P-4), d'un chef de l'information (P-4), d'un fonctionnaire de l'information chargé des relations avec les médias (P-3) et d'un producteur vidéo (agent du Service mobile) au Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national en Guinée.

Bureau du Directeur des opérations d'urgence

Il est proposé, afin de lutter contre l'épidémie au niveau des districts, de transférer au Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national dans le pays concerné les emplois de temporaire suivants en mai 2015 : un spécialiste en chef du dialogue avec la population locale (D-1), transféré en Guinée, et un épidémiologiste spécialiste du dépistage (P-5) et un spécialiste du dialogue avec la population locale (P-5), transférés en Sierra Leone.

Bureau du Directeur de l'appui d'urgence

Il est proposé, afin de lutter contre l'épidémie au niveau des districts, de transférer au Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national en Sierra Leone les emplois de temporaire suivants en mai 2015 : un directeur de l'appui d'urgence (D-2), un spécialiste hors classe de la gestion de l'information (P-5), un responsable des services liés aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications du quartier général (P-4), un spécialiste des opérations (P-3), un adjoint de première classe chargé de la tenue du tableau de bord de gestion et de visualisation en ligne (P-2), un assistant administratif (agent du Service mobile), un informaticien chargé de l'assistance aux utilisateurs (agent du Service mobile), un responsable des services liés aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications de quartier général de région (agent du Service mobile), un spécialiste de la conformité technique (agent du Service mobile), deux spécialistes de la planification et de la conformité (agents du Service mobile), un agent chargé de la facturation et de la gestion des marchés locaux (agent

du Service mobile.), un assistant aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) et un assistant aux applications (Volontaire des Nations Unies).

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Il est proposé de transférer au Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national en Guinée les emplois de temporaire suivants en mai 2015 : un chef de l'appui à la mission (D-1), un chef des ressources humaines (P-4), un chef du budget et des finances (P-4), un fonctionnaire chargé des achats (P-3), un fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (P-3), un assistant administratif (agent du Service mobile), un assistant budget et finances (agent du Service mobile), un caissier et gestionnaire des avances temporaires (agent du Service mobile), un spécialiste de la gestion des ressources humaines (Service mobile), un assistant ressources humaines (Service mobile), un chef des approvisionnements et des transports (Service mobile), un assistant à la gestion des dossiers (agent local), un formateur (Volontaire des Nations Unies), un spécialiste de la gestion des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies), un assistant budget et finances (Volontaire des Nations Unies) et deux agents d'appui aux Volontaires des Nations Unies (Volontaire des Nations Unies). Il est aussi proposé de transférer un emploi de temporaire de médecin (P-3) au Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national en Sierra Leone.

Bureau de pays de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola en Guinée

Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national

Il est proposé de transférer en mai 2015 les emplois de temporaire suivants du Bureau du Chef de cabinet à Accra au Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national en Guinée : un spécialiste hors classe du suivi et de l'évaluation (P-5), un chef de l'information (P-4), un chef des services de sécurité (P-4), un chef adjoint des services de sécurité (P-3), un fonctionnaire de l'information chargé des relations avec les médias (P-3) et un producteur vidéo (agent du Service mobile).

Opérations d'urgence

Il est proposé de transférer en mai 2015 un emploi de temporaire de spécialiste en chef du dialogue avec la population locale (D-1) des opérations d'urgence à Accra aux opérations d'urgence en Guinée, afin de rationaliser et de renforcer les efforts menés sur le terrain en Guinée dans la lutte contre l'Ebola.

Appui à la Mission

Pour lutter contre l'épidémie au niveau des districts, il est proposé de transférer en mai 2015 les emplois de temporaire suivants de l'appui à la Mission à Accra à l'appui à la Mission en Guinée : un chef de l'appui à la mission (D-1), un chef des ressources humaines (P-4), un chef du budget et des finances (P-4), un fonctionnaire chargé des achats (P-3), un fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (P-3), un assistant administratif (agent du Service mobile), un assistant budget et finances (agent du Service mobile), un caissier et gestionnaire des avances temporaires (agent du Service mobile), un spécialiste de la gestion des ressources humaines (Service mobile), un assistant ressources humaines (Service mobile), un chef

approvisionnement et des transports (Service mobile), un assistant à la gestion des dossiers (agent local), un formateur (Volontaire des Nations Unies), un spécialiste de la gestion des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies), un assistant budget et finances (Volontaire des Nations Unies) et deux agents d'appui aux Volontaires des Nations Unies (Volontaire des Nations Unies).

Bureau de pays de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola en Sierra Leone

Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national

Il est proposé de transférer en mai 2015 deux emplois de temporaire d'administrateur chargé des rapports (P-4 et P-3) et un de spécialiste des partenariats avec le secteur privé (P-3) du Bureau du Chef de cabinet à Accra au Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national en Sierra Leone.

Opérations d'urgence

Il est proposé de transférer en mai 2015 deux emplois de temporaire (P-5), un d'épidémiologiste spécialiste du dépistage et un de spécialiste du dialogue avec la population locale, du Bureau des opérations d'urgence à Accra aux opérations d'urgence en Sierra Leone.

Bureau de l'appui d'urgence

Afin d'assurer davantage de souplesse et de mobilité opérationnelles, ainsi qu'une présence plus importante au niveau régional permettant d'être plus réactif dans les districts, il est proposé de transférer en mai 2015 les emplois de temporaire suivants du Bureau de l'appui d'urgence à Accra à l'appui d'urgence en Sierra Leone : un directeur de l'appui d'urgence (D-2), un spécialiste hors classe de la gestion de l'information (P-5), un responsable des services liés aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications du quartier général (P-4), un spécialiste des opérations (P-3), un adjoint de première classe chargé de la tenue du tableau de bord de gestion et de visualisation en ligne (P-2), un assistant administratif (agent du Service mobile), un informaticien chargé de l'assistance aux utilisateurs (agent du Service mobile), un responsable des services liés aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications de quartier général de région (agent du Service mobile), un spécialiste de la conformité technique (agent du Service mobile), deux spécialistes de la planification et de la conformité (agents du Service mobile), un agent chargé de la facturation et de la gestion des marchés locaux (agent du Service mobile), un assistant aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) et un assistant aux applications (Volontaire des Nations Unies).

Appui à la Mission

Il est proposé de transférer en mai 2015 un emploi de temporaire de médecin (P-3) de l'appui à la Mission à Accra à l'appui à la Mission en Sierra Leone.

Annexe VII

Calendrier de déploiement des emplois de temporaire d'appui technique basés au Siège à New York

Calendrier de déploiement	Nombre d'emplois de temporaire en 2014	Nombre effectif de mois de travail en 2014			Nombre d'emplois de temporaire en 2015	Nombre effectif de mois de travail en 2015			Nombre de mois de travail prévus					Nombre total de mois de travail (2014-2015)	
		Oct.	Nov.	Déc.		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		Sept.
Chapitre 5															
Logisticien hors classe (P-5)	1	–	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,0
Fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5)	1	–	–	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,0
Administrateur de programmes (hors classe) (P-5)	–	–	–	–	1	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	8,5
Spécialiste de l'information et de la communication (P-4)	1	0,5	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,5
Spécialiste du contrôle des mouvements (P-4)	1	–	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,0
Spécialiste des systèmes informatiques (P-4)	–	–	–	–	1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	–	8,0
Spécialiste des ressources humaines (P-4)	1	–	–	1,0	1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	–	–	–	7,0
Spécialiste du soutien logistique (P-4)	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1,0	1,0	1,0	–	3,0
Fonctionnaire d'administration (P-3)	1	1,0	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3,0
Spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3)	1	–	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,0
Assistant administratif [G(AC)]	1	1,0	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3,0
Assistant au contrôle des mouvements [G(AC)]	1	–	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,0
Assistant ressources humaines [G(AC)]	1	–	–	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,0
Total partiel	10	2,5	7,0	10,0	4	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	4,0	3,0	3,0	1,0	45,0

Calendrier de déploiement	Nombre d'emplois de temporaire en 2014	Nombre effectif de mois de travail en 2014			Nombre d'emplois de temporaire en 2015	Nombre effectif de mois de travail en 2015			Nombre de mois de travail prévus						Nombre total de mois de travail (2014-2015)
		Oct.	Nov.	Déc.		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	
Chapitre 29C															
Juriste (P-4)	–	–	–	–	1	–	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	–	–	6,0
Fonctionnaire du budget- programme (P-4)	1	1,0	1,0	1,0	1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	–	–	–	9,0
Médecin (P-4)	1	0,5	1,0	1,0	1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	11,5
Spécialiste des communications et de la coordination (P-4)	–	–	–	–	1	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	8,5
Infirmier de santé publique (P-2)	–	–	–	–	1	–	–	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	6,5
Infirmier [G(1°C)]	–	–	–	–	1	–	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	7,5
Assistant administratif [G(AC)]	1	0,5	1,0	1,0	1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	11,5
Assistant administratif [G(AC)]	1	–	0,5	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,5
Total partiel	3	1,0	2,5	3,0	5	2,5	3,5	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	47,0
Chapitre 29D															
Fonctionnaire chargé des achats (hors classe) (P-5)	1	–	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,0
Fonctionnaire chargé des achats (P-3)	1	–	0,5	1,0	1	1,0	–	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	–	8,5
Total partiel	2	–	1,5	2,0	1	1,0	–	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	–	10,5
Chapitre 34															
Spécialiste de l'appui psychologique pour la gestion du stress (P-4)	–	–	–	–	1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	–	8,0
Administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4)	–	–	–	–	1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	–	–	–	6,0
Total partiel	–	–	–	–	2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,0	1,0	–	14,0
Total	16	5,0	12,0	16,0	14	9,0	11,0	13,0	13,0	13,0	14,0	11,0	10,0	6,0	131,5

Abréviations : G(1eC) = agent des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Annexe VIII

Bureau de l'Envoyé spécial : explications au sujet des postes nécessaires au-delà de septembre 2015

1. S'il est vrai que la MINUAUCE doit fermer d'ici à septembre 2015, le rôle de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola est de fournir des orientations stratégiques d'ensemble et d'assurer la coordination de l'action menée au niveau international pour aider les gouvernements des pays touchés par l'Ebola, menacés par le virus ou qui se remettent d'une épidémie. Réagir efficacement à la crise de l'Ebola signifie aider les pays touchés à jeter des bases solides leur permettant de résister à toute nouvelle épidémie de ce type. Cela est particulièrement pertinent quand on sait que l'Organisation mondiale de la Santé estime que, dans l'année qui suit la fin d'une épidémie d'Ebola, le risque de reprise est de 50 %.

2. On prévoit que l'Envoyé spécial devra continuer à s'acquitter de ses fonctions jusqu'à la fin de décembre 2015 – c'est-à-dire qu'il devra continuer à fournir des orientations stratégiques non seulement jusqu'à ce que l'actuelle épidémie d'Ebola ait pris fin dans tous les pays touchés, mais aussi pour une période de quelques mois au-delà de la fin de l'épidémie, pendant laquelle des moyens de défense contre la recrudescence seront mis en place et les activités de relèvement initiales seront lancées. Au cours de cette période, l'Envoyé spécial devra aussi assurer un transfert sans heurt des responsabilités de la MINUAUCE aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies. L'Envoyé spécial veillera également à ce que le système des Nations Unies apporte un appui judicieusement ciblé afin que la vie retourne à la normale pour les populations des pays touchés par l'Ebola, avec notamment le rétablissement de l'accès à des services essentiels sûrs, fiables et suscitant la confiance, ainsi que le relèvement social et économique de leur pays. Il faudra pour cela favoriser la résilience des collectivités locales face aux menaces sanitaires, en les aidant à se préparer à réagir à toute nouvelle épidémie et en encourageant la prise de mesures par l'ensemble de la société pour réduire au minimum les risques que posent les maladies infectieuses.

3. L'Envoyé spécial poursuivra son travail au-delà de septembre 2015, aussi longtemps que cela sera nécessaire aux fins de l'accomplissement de ces fonctions (sachant qu'il est prévu que son action s'achève en décembre 2015). Après septembre 2015, l'Envoyé spécial continuera d'avoir besoin d'une équipe de collaborateurs pour l'appuyer dans ses fonctions. Ceux-ci seront chargés de maintenir de solides partenariats à l'appui de la préparation aux urgences médicales et du relèvement accéléré, et à assurer une transition en bon ordre pour les activités de la MINUAUCE (1 P-5 d'attaché de liaison principal et 1 P-4 d'administrateur de programmes); de renforcer la communication stratégique [1 P-5 de spécialiste de l'information (hors classe)]; et de mobiliser des ressources pour le relèvement rapide et le suivi des ressources (1 P-4 d'administrateur de programmes). En outre, l'Envoyé spécial aura besoin de personnel pour encadrer la gestion de son bureau et fournir l'appui administratif requis (un chef de bureau, un P-4 d'assistant spécial et trois agents des services généraux). Le projet de budget comprend par conséquent ces emplois de temporaire au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui seront maintenus jusqu'en décembre 2015.

Annexe IX

Précisions concernant les véhicules

Tableau A
Répartition initiale des 530 véhicules dans les quatre pays, par type de véhicule

Numéro	Catégorie	Description	Répartition				Total
			Monrovia	Conakry	Freetown	Accra	
1	4 × 4 lourd	4 × 4 Nissan Patrol standard	128	75	128	1	332
2		4 × 4 Toyota Land Cruiser Break standard de série 105	7	4	7	–	18
3		4 × 4 Toyota Land Cruiser Break standard de série 78	9	4	10	–	23
Total partiel (4 × 4 lourds)			144	83	145	1	373
4	4 × 4 moyen	4 × 4 Ford Everest standard	3	4	3	9	19
5		4 × 4 Toyota Prado standard	12	11	15	9	47
Total partiel (4 × 4 moyens)			15	15	18	18	66
6	Utilitaire moyen	Toyota Hilux à cabine double, 4 roues motrices	16	15	20	2	53
7		Toyota Hilux à cabine double, 2 roues motrices	–	2	3	–	5
Total partiel (utilitaires moyens)			16	17	23	2	58
9	4 × 4 de transport de troupes	4 × 4 Toyota Land Cruiser de transport de troupes de série 78, à toit amovible	4	–	3	–	7
Total partiel (4 × 4 de transport de troupes)			4	–	3	–	7
10	Ambulance	Ambulance 4 × 4 Toyota Land Cruiser de série 78	1	3	3	–	7
11	Ambulance	Ambulance Ford Transit (2 roues motrices)	2	–	–	–	2
Total partiel (ambulances)			3	3	3	–	9
12	Microbus	Microbus Toyota Hiace (2 roues motrices)	2	1	1	3	7
Total partiel (microbus)			2	1	1	3	7
13	Camionnette	Camionnette Toyota Hiace (2 roues motrices)	–	1	1	–	2
Total partiel (camionnettes)			–	1	1	–	2
14	4 × 4 blindé	4 × 4 Toyota blindés de série 200	2	2	2	2	8
Total partiel (4 × 4 blindés)			2	2	2	2	8
Total			186	122	196	26	530

Note : À la suite de la répartition initiale, il a été décidé d'accroître de 25 le nombre de véhicules alloué à la Guinée par transfert de 15 véhicules de la Sierra Leone et de 10 du Libéria, et d'allouer également au Mali 12 véhicules prélevés sur le parc du Libéria.

Tableau B
**Valeur des 530 véhicules au moment de l'acquisition
 et frais de transport connexes**

(En dollars des États-Unis)

<i>Méthode d'acquisition (selon comptabilisation)</i>	<i>Nombre de véhicules</i>	<i>Valeur nette après amortissement au moment de l'acquisition</i>	<i>Frais de transport</i>
Transférés depuis d'autres missions	513	2 364 573,0	7 900 284,0
Achetés par l'intermédiaire du Centre de services mondial	10	915 889,0	410 890,0
Prêtés par d'autres mission	7	57 520,0	39 529,0
Total	530	3 337 982,0	8 350 703,0

Tableau C
Dons de véhicules

(En dollars des États-Unis)

<i>Type</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur nette après amortissement</i>
Toyota Hilux		
Croix-Rouge	4	11 942,36
Total partiel	4	11 942,36
Nissan Patrol		
Gouvernement libérien	10	44 662,05
Centre national de lutte contre l'Ebola, Sierra Leone	40	208 977,94
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	10	44 133,02
Total partiel	60	297 773,01
Toyota Prado		
Hôpital italien de traitement d'urgence de l'Ebola	1	4 128,20
Programme alimentaire mondial	7	19 161,25
Total partiel	8	23 289,45
Toyota Land Cruiser		
Centre national de lutte contre l'Ebola, Sierra Leone	4	12 726,43
Total partiel	4	12 726,43
Total	76	345 731,25

Annexe X

Services et matériel informatiques et de communications

A. Services informatiques et de communications fournis

Depuis sa création, la MINUAUCE a progressivement augmenté la gamme de services qu'elle fournit, à mesure de l'expansion de ses besoins opérationnels. Son Service des communications et de l'informatique fournit des services au quartier général, aux bases logistiques avancées et aux principales bases de soutien logistique, tandis que le Programme alimentaire mondial assure les services à tous les autres lieux d'affectation de la Mission.

La MINUAUCE a pris en charge la desserte informatique et en matière de communications de son quartier général jusqu'aux bases logistiques avancées et il a été convenu que le Groupe des télécommunications d'urgence prendrait le relais pour la fourniture de services aux partenaires d'intervention au niveau local. Les services en question comprennent notamment l'accès Internet et les communications radio, y compris, dans certains cas, la fourniture de radios portatives, l'installation de matériel de communications dans les véhicules et la mise à disposition de services de téléphonie vocale. Les zones de couverture comprennent les centres de traitement de l'Ebola, les centres de soins locaux, les bases des organisations non gouvernementales ou d'autres partenaires, les centres d'intervention de district et les terrains d'aviation.

Dans ce contexte, en septembre 2014 la MINUAUCE a commencé à fournir des services pour le quartier général au Ghana, qui est devenu par la suite une des principales bases de soutien logistique. Les services fournis comprenaient la mise à disposition de lignes téléphoniques de l'ONU, l'accès aux applications du Département de l'appui aux missions, la vidéoconférence, la distribution de cartes SIM locales pour la téléphonie mobile et l'accès à Internet par Wi-Fi pour les ordinateurs de bureau et les téléphones et ordinateurs portables.

En octobre 2014, la MINUAUCE a mis en place la desserte pour son quartier général régional de Freetown. Les services fournis comprenaient la mise à disposition de lignes téléphoniques de l'ONU, l'accès aux applications du Département de l'appui aux missions, la vidéoconférence (seulement au quartier général régional lui-même), la distribution de cartes SIM locales pour la téléphonie mobile et l'accès à Internet par Wi-Fi pour les ordinateurs de bureau et les téléphones et ordinateurs portables.

Parallèlement, la MINUAUCE a étendu la desserte à deux bases de soutien logistique en Sierra Leone, à Makeni et Port Loko. Les services fournis à ces bases comprenaient la mise à disposition de lignes téléphoniques de l'ONU, l'accès aux applications du Département de l'appui aux missions, la distribution de cartes SIM locales pour la téléphonie mobile et l'accès à Internet par Wi-Fi pour les ordinateurs de bureau et les téléphones et ordinateurs portables. L'accès Wi-Fi pour visiteurs a également été mis en place dans ces bases de soutien logistique à l'intention du personnel de partenaires de la MINUAUCE participant à la lutte contre l'Ebola. Le Groupe des télécommunications d'urgence a prévu de fournir un appui dans les centres de traitement de l'Ebola, dans les centres de soins locaux et dans les zones

opérationnelles communes utilisées par le personnel humanitaire luttant contre l'Ebola. Des téléphones mobiles ont également été achetés.

En novembre 2014, la MINUAUCE a poursuivi son expansion en mettant en place des services informatiques et des communications au Libéria avec l'achèvement du quartier général régional à Monrovia et de trois autres bases de soutien logistique dans la capitale. Les services fournis comprenaient la mise à disposition de lignes téléphoniques de l'ONU, l'accès aux applications du Département de l'appui aux missions, la vidéoconférence, la distribution de cartes SIM locales pour la téléphonie mobile et l'accès à Internet par Wi-Fi pour les ordinateurs de bureau et les téléphones et ordinateurs portables. L'accès Wi-Fi pour visiteurs a également été mis en place dans ces bases de soutien logistique à l'intention du personnel de partenaires de la MINUAUCE participant à la lutte contre l'Ebola.

En novembre 2014, la MINUAUCE a poursuivi son expansion en Sierra Leone en constituant le Groupe du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, basé à Cockerill. Tous les services disponibles ont été mis en place à Cockerill, y compris l'accès Wi-Fi pour visiteurs à l'intention du personnel de partenaires de la MINUAUCE participant à la lutte contre l'Ebola.

En Guinée, la MINUAUCE a achevé l'installation de l'infrastructure informatique et de communications au quartier général régional. Les services fournis comprenaient la mise à disposition de lignes téléphoniques de l'ONU, l'accès aux applications du Département de l'appui aux missions, la vidéoconférence, la distribution de cartes SIM locales pour la téléphonie mobile et l'accès à Internet par Wi-Fi pour les ordinateurs de bureau et les téléphones et ordinateurs portables. L'accès Wi-Fi pour visiteurs y a également été mis en place à l'intention du personnel de partenaires de la MINUAUCE participant à la lutte contre l'Ebola. En novembre, l'unité du Groupe des télécommunications d'urgence assurant la formation à l'utilisation des radios et aux communications sécurisées a aidé la MINUAUCE à mettre en place son dispositif dans ce domaine.

En décembre 2014, le Service des communications et de l'informatique à la MINUAUCE a achevé le transfert du nouveau quartier général de la Mission à Accra. Il y a fourni des services de vidéoconférence supplémentaires et amélioré l'accès à Internet et aux applications du Siège. Dans les autres régions, des services informatiques et de communications ont été fournis aux bases de soutien logistique nouvellement créées.

En Guinée en particulier, la principale base de soutien logistique à Conakry a été dotée de toute la gamme de services, hormis la vidéoconférence. La base logistique avancée de Kissidougou a été dotée de toute la gamme de services, et celle de N'Zerekore également (à l'exception de la vidéoconférence). L'accès Wi-Fi pour visiteurs a également été mis en place dans tous ces lieux d'affectation à l'intention du personnel de partenaires de la MINUAUCE participant à la lutte contre l'Ebola.

En Sierra Leone, le Service des communications et de l'informatique de la MINUAUCE a étendu les services fournis jusqu'aux bases logistiques avancées de Kenema et de Lungi. Les services fournis comprenaient la mise à disposition de lignes téléphoniques de l'ONU, l'accès aux applications du Département de l'appui aux missions, la distribution de cartes SIM locales pour la téléphonie mobile et l'accès à Internet par Wi-Fi pour les ordinateurs de bureau et les téléphones et ordinateurs portables. L'accès Wi-Fi pour visiteurs y a également été mis en place à

l'intention du personnel de partenaires de la MINUAUCE participant à la lutte contre l'Ebola.

Au Libéria, les services informatiques et de communications ont été étendus à l'ensemble des bases logistiques avancées : Gbranga, Voinjama, Zwedru, Buchanan et Harper. Les services fournis comprenaient la mise à disposition de lignes téléphoniques de l'ONU, l'accès aux applications du Département de l'appui aux missions, la distribution de cartes SIM locales pour la téléphonie mobile et l'accès à Internet par Wi-Fi pour les ordinateurs de bureau et les téléphones et ordinateurs portables. L'accès Wi-Fi pour visiteurs y a également été mis en place à l'intention du personnel de partenaires de la MINUAUCE participant à la lutte contre l'Ebola. Voinjama et Zwedru ont également bénéficié de services de vidéoconférence. Le Groupe des télécommunications d'urgence a fourni l'accès Internet à 15 sites et des services de communications par radio et/ou sécurisées à 11 sites, dans l'ensemble de la zone touchée par l'Ebola.

De janvier à mi-février 2015, la MINUAUCE a continué à fournir les services indiqués ci-dessus et a renforcé ses capacités informatiques et relatives aux communications. En janvier, le Groupe des télécommunications d'urgence a fourni l'accès Internet à 61 sites et des services de communications par radio et/ou sécurisées à 16 sites. En février, il a fourni l'accès Internet à 84 sites et des services de communications par radio et/ou sécurisées à 20 sites.

B. Liste du matériel acheté (matériel informatique et de communications, et matériel divers)

Service des communications et de l'informatique

<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur</i>
Achetés localement		
Écrans de 18 à 21 pouces, montables sur rack	2	2 970,00
Pare-feu de réseau à forte capacité, avec passerelle	1	2 541,60
Pare-feu de réseau à moyenne capacité, avec dispositif de sécurité	1	2 541,60
Routeurs réseau de série 3900, avec services intégrés	23	274 095,41
Commutateur réseau à forte capacité pour réseau local	82	406 062,56
Commutateur réseau à forte capacité pour réseau longue portée	18	70 197,90
Terminal et caméra de vidéoconférence	8	17 529,60
Contrôleur de réseau local sans fil, de type AIR-CT2504-25-K9	2	19 703,92
Contrôleur de réseau local sans fil, de type AIR-CT5508-250-K9	12	118 223,52
Contrôleur de réseau local sans fil, de type AIR-CT5508-50-K9	4	39 407,84
Total partiel	153	953 273,95
Achetés par le Siège		
Ordinateurs de bureau	3	8 700,00
Ordinateurs portables à écrans de 14 pouces, 2 à 3 GHz	279	274 089,00
Ordinateurs portables à écrans de 17 pouces, 1 à 2 GHz	100	139 100,00

<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur</i>
Ordinateurs portables à écrans de 17 pouces, 3 à 4 GHz	156	216 996,00
Traceurs couleur, 42 pouces	2	15 390,00
Imprimantes laser réseau multifonctions, noir et blanc	22	64 878,00
Imprimantes laser réseau multifonctions, couleur	23	110 712,00
Imprimante thermique pour photos	1	11 633,00
Alimentation sans interruption, 10 kVA, 1 phase	18	41 130,00
Total partiel	604	882 628,00
Total	757	1 835 901,95

Approvisionnements

<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur</i>
Centre de services mondial		
Conteneurs maritimes	5	25 163,60
Total partiel	5	25 163,60
Achetés localement		
Appareil photo	1	1 699,97
Cuve de stockage de carburant	1	7 458,05
Imprimante vidéo du système d'identification	1	2 800,00
Total partiel	3	11 958,02
Total	8	37 121,62

Génie

<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur</i>
Achetés localement		
Bâtiments préfabriqués	10	101 562,80
Groupe électrogène à éolienne	1	23 593,50
Total	11	125 156,30

Annexe XI

Modalités du recouvrement des coûts en ce qui concerne les ressources fournies à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola par d'autres missions

1. Les arrangements financiers et les méthodes de recouvrement des coûts pour les services fournis par d'autres missions à la MINUAUCE ont été établis selon les règles et règlements en vigueur. Lorsque l'appui concerne la fourniture de matériel ou de services par des entreprises dans le cadre de marchés passés avec une des missions soutenant la MINUAUCE, le recouvrement des coûts passe par les modalités de remboursement standard, sur la base de l'application des montants facturés par les fournisseurs ou prestataires concernés. Le matériel déclaré excédentaire par la mission d'origine est transféré gratuitement à la MINUAUCE, mais les frais de transport restent à la charge de celle-ci. Les missions fournissant le service ne facturent pas de frais administratifs. Les relations avec la Mission des Nations Unies au Libéria, à laquelle la MINUAUCE a davantage fait appel en raison de son déploiement dans un des pays les plus touchés, étaient régies par un mémorandum d'accord conclu entre les deux missions, qui précisait en détail la nature des services fournis et la gestion des dispositions correspondantes.

Appui autre que sous la forme de personnel

2. L'appui fourni à la MINUAUCE par d'autres missions est fondé sur une demande formelle de biens ou de services. Une fois que la MINUAUCE a confirmé la réception des biens et services, si la mission fournissant l'appui a subi des coûts directs elle, en communique à la MINUAUCE le montant total, qui est ensuite vérifié par le demandeur et les composantes de la Mission concernées. Après vérification, la MINUAUCE coordonne le remboursement à la mission qui lui a fourni l'appui.

Appui sous la forme de personnel

3. Différents départements ou bureaux fournissent un appui à la MINUAUCE sous la forme de détachements provisoires de personnel. Les fonctionnaires ainsi détachés à la MINUAUCE conservent leur poste dans leur département ou bureau d'origine et continuent à y émarger. En sa qualité de mission d'accueil, la MINUAUCE est responsable du paiement de leurs indemnités journalières de subsistance pour les jours de présence effective dans les lieux d'affectation de la Mission, du coût des billets d'avion, des faux frais au départ et à l'arrivée et de la prime de danger, s'il y a lieu.

Annexe XII

Mesures spéciales autorisées

1. Les mesures spéciales mises en place pour la MINUAUCE ont été formalisées en apportant des ajustements aux délégations de pouvoirs normalement accordées en vertu de l'instruction administrative ST/AI/2004/1 aux représentants spéciaux du Secrétaire général et aux fonctionnaires appelés à exercer des responsabilités financières importantes. Ces ajustements ont été formellement acceptés par les fonctionnaires concernés, qui ont confirmé bien comprendre l'étendue des pouvoirs à eux délégués.

2. Les mesures spéciales mises en place pour la MINUAUCE sont notamment les suivantes :

Recrutement

a) Possibilité de recruter des candidats qualifiés pour une période pouvant aller jusqu'à six mois en leur proposant des engagements ou affectations temporaires ou dans le cadre d'un détachement sur la base du remboursement depuis une organisation appliquant le régime commun des Nations Unies, sans qu'il soit nécessaire de publier un avis de vacance temporaire, avec possibilité de prorogation suivant les besoins opérationnels si les performances sont satisfaisantes;

b) Réduction exceptionnelle à deux semaines de l'interruption de service obligatoire pour les fonctionnaires sélectionnés pour un engagement temporaire au sein de la MINUAUCE qui ont atteint la durée maximale d'un engagement temporaire dans une entité appliquant le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

c) Dérogation pour les administrateurs recrutés sur le plan national ayant des compétences spécifiques requises par la MINUAUCE qu'il est difficile de se procurer, en vertu de laquelle ils peuvent être détachés à titre temporaire à la MINUAUCE;

d) Dérogation par rapport à l'interruption de service obligatoire de six mois pour les Volontaires des Nations Unies qui ont servi pendant une période inférieure à 12 mois, ceux qui ont démissionné et ceux qui avaient déjà travaillé pour la MINUAUCE avant d'y être recrutés pour un engagement temporaire.

Achats

a) Délégation de pouvoir spéciale permettant de conclure des marchés au-delà de la délégation de pouvoir standard, et examen de ceux-ci par le Comité des marchés du Siège a posteriori seulement;

b) Délégation de pouvoir spéciale fixée à un montant initial de 10 millions de dollars, qui a ensuite été portée à 30 millions de dollars, puis, progressivement, à 50 millions de dollars.

Gestion du matériel

a) Le Représentant spécial du Secrétaire général est exceptionnellement autorisé à aliéner des biens par des dons, des donations, des ventes à valeur nomi-

nale ou des transferts gratuits, sans examen préalable par un comité de contrôle du matériel, pourvu qu'aucun de ces biens n'ait une valeur comptable nette de plus de 100 000 dollars. Toute aliénation d'un bien dont la valeur comptable nette est supérieure à 100 000 dollars exige l'approbation préalable du Sous-Secrétaire général chargé des Services centraux d'appui. Il reste obligatoire de présenter périodiquement, a posteriori, un dossier au Comité central de contrôle du matériel pour toute aliénation de biens, avec les accusés de réception correspondants et la documentation attestant le transfert de propriété;

b) La délégation de pouvoir spéciale a aussi autorisé que les procédures de réception et d'inspection soient menées de façon virtuelle, sur la base de la documentation disponible, mais seulement pour la montée en puissance initiale des activités et pour des livraisons en grandes quantités d'articles essentiels et pour des consommables et fournitures spécialisés.

Annexe XIII

État des contributions au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola (au 12 mai 2015)

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur/Partenaire</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions versées</i>	<i>Taux de versement (pourcentage)</i>
Gouvernement du Royaume-Uni	31 884 000	31 884 000	100
Agence suédoise de coopération internationale au développement	13 217 001	13 217 001	100
Gouvernement de l'Allemagne	11 606 933	11 606 933	100
Gouvernement de l'Inde	10 000 000	10 000 000	100
Gouvernement de la Finlande	8 824 590	8 824 590	100
Gouvernement de l'Australie	8 755 000	8 755 000	100
Gouvernement d'Israël	8 750 000	8 750 000	100
Gouvernement de la Chine	6 000 000	6 000 000	100
Gouvernement du Japon	5 940 000	5 940 000	100
Gouvernement du Danemark	5 042 695	5 042 695	100
Gouvernement de la République de Corée	5 000 000	5 000 000	100
Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela	5 000 000	5 000 000	100
Direction du développement et de la coopération (Suisse)	4 927 079	4 927 079	100
Gouvernement du Canada	3 568 879	3 568 879	100
Gouvernement de la Norvège	2 061 147	2 061 147	100
Gouvernement des Philippines	2 041 742	2 041 742	100
Groupe Volvo	1 307 360	1 307 360	100
Irish Aid	1 233 100	1 233 100	100
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	1 169 400	1 169 400	100
Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie	1 000 000	1 000 000	100
Royal Charity Organization (Bahreïn)	1 000 000	1 000 000	100
Gouvernement du Brésil	602 845	602 845	100
Gouvernement du Luxembourg	464 180	464 180	100
Gouvernement du Chili	300 000	300 000	100
Fondation pour les Nations Unies / Bureau des Nations Unies pour les partenariats	130 000	130 000	100
Gouvernement de la Colombie	100 000	100 000	100
Gouvernement de la Malaisie	100 000	100 000	100
Gouvernement de Malte	62 295	62 295	100
Gouvernement du Guyana	50 363	50 363	100

<i>Donateur/Partenaire</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions versées</i>	<i>Taux de versement (pourcentage)</i>
Gouvernement de l'Estonie	50 216	50 216	100
Gouvernement de la Lettonie	48 876	48 876	100
Gouvernement de la Roumanie	40 000	40 000	100
Gouvernement du Portugal	30 293	30 293	100
Gouvernement de la Géorgie	25 000	25 000	100
Gouvernement de Maurice	20 000	20 000	100
Gouvernement du Tchad	16 593	0	0
Gouvernement de Chypre	6 350	6 350	100
Gouvernement du Monténégro	5 000	5 000	100
Secteur privé	3 350	3 350	100
Gouvernement du Togo	1 581	1 581	100
Total	140 385 868	140 369 276	100

<i>Projets thématiques</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Montant net financé</i>	<i>Dépenses</i>
Objectif stratégique 2 : Traiter les malades (17 projets)	54 343 244	54 343 244	21 763 586
Objectif stratégique 1 : Stopper l'épidémie (5 projets)	28 689 725	28 689 725	–
Objectif stratégique 4 : préserver la stabilité (12 projets)	16 762 863	16 762 863	19 260
Objectif stratégique 5 : prévenir de nouvelles épidémies (7 projets)	15 024 847	15 024 847	1 068 087
Objectif stratégique 3 : assurer les services essentiels (6 projets)	12 299 005	12 299 005	312 351
Total	127 119 684	127 119 684	23 163 284

Source : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/EBO00>.